

PETER MOSER, TONY VARLEY (ÉD.), *INTEGRATION THROUGH SUBORDINATION. THE POLITICS OF AGRICULTURAL MODERNISATION IN INDUSTRIAL EUROPE*, TURNHOUT, BREPOLS, 2013, 320 P., ISBN 978-2-503-54529-5 ; MIGUEL CABO, LOURENZO FERNANDEZ-PRIETO, JUAN PAN-MONTOJO (ÉD.), *AGRICULTURE IN THE AGE OF FASCISM. AUTHORITARIAN TECHNOCRACY AND RURAL MODERNIZATION, 1922-1945*, TURNHOUT, BREPOLS, 2014, 261 P., ISBN 978-2-503-55248-4

[Alain Chatriot](#)

Belin | « [Revue d'histoire moderne & contemporaine](#) »

2016/4 n° 63-4/4 bis | pages 242 à 244

ISSN 0048-8003

ISBN 9782701198736

DOI 10.3917/rhmc.634.0242

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2016-4-page-242.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Belin.

© Belin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Comptes rendus

GÉRARD BÉAUR, JEAN-MICHEL CHEVET,

MARÍA-TERESA PÉREZ-PICAZO,

PHILLIPP R. SCHOFIELD (ÉD.),

*Property Rights, Land Markets and Economic
Growth in the European Countryside
(13th-20th Centuries),*

Turnhout, Brepols, 2013, 536 p.,

ISBN 978-2-503-52955-4

Ce gros ouvrage collectif d'histoire comparée internationale constitue une mise au point minutieuse, à jour des derniers travaux, sur une grande question : les structures sociales et les pratiques juridiques concernant la terre et les rapports agraires en Europe au Moyen Âge, à partir du XIII^e siècle, jusqu'à l'avènement de l'idéologie libérale et la révolution

industrielle en Europe, ont-elles été ou non un facteur essentiel d'immobilisme économique ?

Une introduction substantielle pose la problématique et ouvre un questionnement systématique ainsi que des directions de recherche. Cet exposé des débats en cours encadre vingt-cinq contributions regroupées en trois thèmes : statut de la terre et progrès économique, répartition du sol et condition paysanne, marché foncier et transformations de l'agriculture. Généralement assez brefs, ce qui parfois laisse un peu le lecteur sur sa faim, ces articles ont l'avantage de cerner strictement le problème qu'ils traitent, sans disperser l'attention vers des aspects connexes. L'espace étudié met l'accent sur la péninsule Ibérique, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Scandinavie (l'Italie et certaines possessions des Habsbourg sont aussi abordées). Des bibliographies très utiles sont fournies, un peu courtes sur la France, mais comportant de nombreux titres anglais, allemands ou espagnols.

La période considérée se divise schématiquement en deux séquences : pendant longtemps règne une organisation des relations agraires assez rigide, où l'exploitant direct de la terre installé pour au moins une vie ou davantage, subit des contraintes fortes du maître qui détient la propriété éminente, et où le changement agricole paraît réduit ; puis, aux XVIII^e-XIX^e siècles, se produit une mutation, soit en dix ou vingt ans, soit étalée sur au moins une cinquantaine d'années, qui bouleverse la législation foncière, en même temps que s'accélérent les échanges de parcelles et de fermes, qu'apparaissent de nouvelles techniques agricoles et que la production se met à croître. Au XIX^e siècle, on arrive à une libération à peu près complète de la propriété de la terre, soit au bénéfice de ceux qui la travaillent, soit concédée à court terme à de simples locataires. Mais le détail du livre montre bien que l'évolution réelle est plus complexe que ce cheminement continu et heureux vers une liberté fructueuse. Aujourd'hui, on ne peut plus se contenter d'admettre deux équations simples : droit de propriété foncière restreint, pour la masse des agriculteurs, qui serait à l'origine de la faiblesse économique et du long maintien de l'archaïsme ; droit de propriété complet comme celui des États libéraux du XX^e siècle, avec un marché libre de la terre qui assurerait le plein développement des ressources de cultures et d'élevage, et l'élévation du niveau de vie paysan.

Gérard Béaur et Jean-Michel Chevet rappellent, dans leur introduction, que la critique du système de propriété de l'Ancien Régime n'est pas une idée propre aux historiens de la fin du XIX^e siècle et du XX^e. Elle a commencé avec les Lumières, à tout le moins. En Espagne, pays réputé pour son immobilisme, les *illustrados* ont l'oreille des rois Charles III et Charles IV comme le montre P. Luna : Campomanes

est membre du gouvernement de 1762 à 1791, et Jovellanos ministre de la Justice en 1797-1798. L'un et l'autre dénoncent la richesse du clergé, le second demandant que la durabilité de son installation soit garantie à l'exploitant du sol. François Cabarrus (qui sera ministre de Joseph Bonaparte) critique en 1795 le statut du majorat dont bénéficient surtout les Grands. Sous la permanence des *latifundia* avec ce bouclier juridique se glisse un endettement à court terme, faute de pouvoir emprunter sur les biens, et une hausse du taux d'intérêt qui, selon R. Robledo, passe de moins de 3 % en 1785 à 8 % en 1825, sans qu'il y ait investissement dans le progrès agricole. Au Portugal, voulant assurer la suprématie de la Couronne sur tous les sujets du royaume, Pombal cherche à limiter la propriété ecclésiastique et il révisé les concessions de terres royales en faveur de la noblesse. En France et en Angleterre, la physiocratie, les libéraux et les agronomes ont surtout attaqué les droits des communautés villageoises. Ce qui est repris en Espagne, suivant I. Iriate-Gofi, à partir de 1830 : de nombreuses terres municipales, anciennement royales, sont privatisées de 1859 à 1926. Là, effectivement, la production agricole s'accroît sensiblement, surtout dans les années 1900. Mais dès le XVI^e siècle, Philippe II s'en était pris aux *baldios* dont il avait fait vendre une partie au profit du trésor royal, à partir de 1559, ce qui avait perturbé l'élevage extensif et été l'une des origines de la crise agricole et sociale du XVII^e siècle. En Italie, la réduction des communaux est également tardive. En Valte-line, en Lombardie, le gouvernement autrichien ordonne la vente des communaux en 1835, et les nouveaux propriétaires, selon L. Lorenzetti, plantent leurs lots en vigne, ce qui aboutit à la surproduction et la régression après 1850 ; dettes, hypothèques et nouveaux impôts écrasent alors les vigneron. En Allemagne, les effets de ce type d'opérations sont contrastés. En Westphalie prussienne, les communaux disparaissent à peu près, à la suite des lois de partage obligatoire de 1806 et 1821, et de nouveaux assolements à quatre ans sans jachère apparaissent, tandis que dans le grand-duché de Bade, où les lopins distribués étaient menus, la production n'a guère changé. L'Angleterre se distingue à la fois par la précocité de sa révolution agricole, qui commence dès le XVII^e siècle, voire le milieu du XVI^e (j'ajouterais : avec « l'assaut des moutons » ici, la prairie irriguée là) ; le statut de la propriété a commencé à être simplifié. Les réformes d'Henri II en 1160-1175 avaient déjà fixé les obligations des titulaires de fiefs vis-à-vis de la monarchie, et favorisé le maintien des familles sur le sol, ce qui avait contribué à activer le marché foncier et l'inégalité sociale. En 1315, selon B. Campbell, les propriétaires, avec 42 ha en moyenne, et les exploitants indépendants représentent 23 % de l'effectif paysan et tiennent 65 % de la surface, les petits tenanciers et journaliers sont 77 % avec seulement 35 % de la surface.

Qu'est-ce qui, dans l'ancienne organisation du travail rural, peut bloquer le progrès économique ? Le retentissement de la Révolution française, radicale et rapide, avec l'abolition de la féodalité et la nationalisation des biens de première origine en 1789, dirige l'observateur vers la seigneurie et le patrimoine immuable de l'Église. Mais au fil des contributions bien d'autres freins au mouvement apparaissent. D'abord, le féodalisme – terme englobant qui n'est jamais employé dans le livre – comporte plus que le prélèvement annuel des cens, champarts, dîmes et droits collectifs sur une partie du terroir de la paroisse. Pèsent aussi sur le tenancier des limitations assez fréquentes sur le droit de sa famille à succéder. En Norvège, véritable colonie du Danemark au droit d'inspiration germanique, la veuve conserve le fonds depuis le Moyen Âge, et les codes de 1604 et 1687 le confirment si elle ne se remarie pas. La rupture de concession de la terre pour décès du seigneur n'est plus guère pratiquée

après le xv^e siècle. Il en va de même en Pologne avant la fin du xvi^e siècle, où le servage prend le pas, alors que la grosse majorité de la paysannerie est libre. Après le dépeuplement des xiv^e-xv^e siècles lié à la peste, la tendance est le plus souvent aux concessions foncières d'au moins une vie ou même trois, et à l'hérédité de fait. Même là où la terre ne manque pas, parce la population est rare, comme en Norvège, les concessions de terre royale à trois ans, fréquentes au xvi^e siècle, tendent à disparaître au profit des concessions à vie ou même héréditaires. En Italie centrale, les baux courts sont abandonnés peu à peu à partir du xiii^e siècle. Le droit d'éviction du propriétaire ou seigneur n'en existe pas moins : il persiste sous une autre forme en Norvège en 1604, pour non-paiement de la rente pendant plus de trois ans, ce qu'on trouve d'ailleurs aussi en France et aux Pays-Bas, avec la commise du fonds. Au xvii^e siècle se dessine une autre raison de précarité : l'expulsion par le fisc pour manquement à l'impôt, qui ne sévit pas qu'en Espagne ou en France. Partout également, mais particulièrement en Brandebourg ou Bohême-Moravie à partir du xv^e siècle, le seigneur tend à s'emparer des tenures en déshérence et cherche à les rebailler en accordant l'hérédité, afin de trouver des candidats. Existe aussi une protection particulière pour la paysannerie avec le droit de bourgeoisie dans certains cantons suisses jusqu'à la constitution de 1848 qui réserve l'accès aux communaux aux habitants du lieu ; dans une partie des montagnes se sont aussi maintenus des communaux étendus, entretenant jusqu'au xx^e siècle une économie de subsistance. Ailleurs, sous une forme moins nette, est appliqué aussi sur les parcelles et les tenures un droit supérieur de la communauté. S'ajoutent le droit de la famille, que saisit G. Fertig dans la Westphalie du xix^e siècle, où il y a bien cependant un marché foncier actif ouvert même aux gens de l'extérieur, mais dominé par les échanges intrafamiliaux, ce qui pérennise la propriété du sol aux mains des mêmes, et représente une forme de retrait lignager, reconnu dans de nombreuses coutumes provinciales. On retrouve à peu près la même chose en Norvège vers 1820. Sur les mutations onéreuses, le droit de retrait féodal du seigneur et les « lods et ventes » qu'il percevait, ainsi que le respect d'un délai avant la réalisation de la vente, freinent les transactions.

Cependant des procédures sont inventées qui assouplissent quelque peu ces lourdeurs et semi-interdits. Ainsi en Bretagne, pays de landes, le domaine congéable, apparu au xii^e siècle, distingue la propriété de l'exploitation : le « foncier » est maître du sol et percevait la rente que lui verse le « domanier », lequel ne peut être expulsé sans remboursement de la valeur de la maison, des haies, des fossés, de certains arbres dont les produits lui reviennent. Le preneur figure parmi les paysans aisés, selon P. Jarnoux ; le bien a été soigneusement estimé par trois experts qui ont établi à l'entrée en jouissance la « prise et mesurage » qui compte même les engrais ; de plus, il peut sous-louer des parties du domaine. Dans le sud du Portugal où les terres sèches vaines sont étendues, la *colonia* à la fin du xviii^e siècle confère au paysan un droit presque à perpétuité sur la terre, qu'il peut transmettre à volonté contre un *foro* annuel fixe. Du même type est l'emphytéose employée en Catalogne, selon R. Comgost, pour la mise en valeur des petites parcelles de sol inculte, et que prennent principalement des journaliers au xviii^e siècle. Dans le Principat, mais également peut-on ajouter dans l'Espagne orientale et dans la Méditerranée chrétienne, particulièrement pour le développement du vignoble, on recourt sous des appellations diverses à la *rabassa morta* à partir du xiv^e siècle, système qui rappelle le bail à complant de France : le « rabassaire » doit planter le fond, éventuellement bâtir le logis, il peut revendre le contrat qui dure plus de neuf ans, et il donne le quart de la récolte au propriétaire.

À l'inverse, peut-on affirmer que tous les systèmes de limitation de la propriété ont produit la stagnation économique pendant des siècles ? Les auteurs font remarquer qu'en Angleterre la dîme ne fut complètement abolie qu'en 1835 et que certains droits seigneuriaux perdurent jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Les dernières redevances au titre du *copyhold* ne disparaîtront qu'en 1925, soit bien après les mesures de la Révolution en France, où ne se produisent pourtant pas de grands changements dans l'agriculture avant le milieu du XIX^e siècle. Néanmoins, on peut répliquer que ces archaïsmes sont marginaux par rapport à un mouvement d'enclosures favorables à l'élevage qui dure de la fin du XV^e siècle à 1860. La Flandre et la Hollande connaissent de hauts rendements agricoles alors qu'y persistent des restrictions anciennes au droit de propriété. Mais il est vrai que le régime seigneurial y est léger depuis le XIV^e siècle au moins, alors qu'il est lourd en Over-Ijssel et Gueldre voisines. Même des droits collectifs étendus, communaux, réglementation de l'assolement, vaine pâture, parcours, quoique tous très décriés au XVIII^e siècle, ne sont pas toujours synonymes de sclérose ancestrale, de paresse et misère comme le répétait à la fin du XVIII^e siècle Arthur Young, qui fut longtemps la bible des historiens. Analysant les coutumes du XIV^e siècle et de 1580 ainsi que l'enquête de 1768 des subdélégués pour la Bretagne, A. Antoine note le développement des haies et la richesse agricole du XVII^e siècle, avec les exportations de grains et de beurre. En Suisse, A.-L. Head-König relève que dans certains des grands cantons, Zurich ou Neuchâtel, aux XVIII^e-XIX^e siècles, le droit de bourgeoisie a permis plus qu'empêché la constitution par la riche bourgeoisie urbaine d'exploitations disposant de pâtures d'altitude pour le gruyère destiné à la vente. J. Marfany et L. Ferrer-Alos signalent qu'en Catalogne la pulvérisation des héritages a poussé les paysans parcellaires ou sans terre vers l'industrie lainière dispersée, développée au XVIII^e siècle.

Cependant, l'abolition des droits collectifs n'entraîne pas automatiquement l'élévation des rendements et l'amélioration du niveau de vie. Les historiens sont aujourd'hui revenus de la vision idyllique des effets sociaux des enclosures, que proposait encore Lord Ernle au début du XX^e siècle. P. Servais montre que la privatisation des communaux, importants dans les Ardennes belges, décidée à partir de 1847, a bien entraîné une réduction de l'inculte et une augmentation du produit en froment, mais que celui-ci demeure médiocre car les sols sont pauvres. De plus, la liberté complète de la terre ne supprime pas toute sujétion susceptible de ralentir le marché foncier. Par exemple, en cas d'héritage dévolu à un seul enfant, des pensions de dédommagement sont versées aux cohéritiers, comme en Suède au XVIII^e siècle. En outre, la marchandisation de l'agriculture depuis le XVI^e siècle, mais encore au XIX^e siècle, s'accompagne partout du recours au crédit, sous l'aspect de la rente constituée fondée sur les parcelles – donc non féodale – que ne suppriment ni les Constituants de 1790, ni les gouvernements de l'Europe libérale. L'exemple de la Navarre espagnole au XIX^e siècle, exposé par J.M. Lana Berasain, prouve même que nobles et propriétaires aisés empruntent pour acheter la terre qu'ils convoitent. Enfin, comme l'explique L. Herment avec l'exemple d'une commune rurale de Seine-et-Oise dans les années 1850, la richesse s'accumule chez les exploitants avec l'âge, ce qui peut gêner l'installation de jeunes actifs.

La conclusion tirée par les directeurs de l'ouvrage ne surprendra pas : le statut de la propriété et le marché foncier qui en dépend (mais n'en dépend que partiellement, car il a toujours existé plus ou moins), n'est qu'un des paramètres de l'évolution de l'agriculture. Ni les seigneurs, ni les grands propriétaires, ni les gros exploitants comme les fermiers d'Île-de-France du XVII^e siècle, ne réinvestissent nécessairement la totalité de leurs profits dans la terre.

C'est que l'agriculture, si importante qu'elle soit avant le xx^e siècle, est prise dans la société où agissent (et souvent décident) bien d'autres forces. Certes, le cas suédois retracé par P. Svensson illustre le rôle de l'initiative paysanne : ici, après 1700, il y a un parallélisme entre l'essor de leur propriété et celui de la production céréalière qui, après 1780, arrive même à dépasser une croissance démographique pourtant vive. Au contraire, au sud du Portugal, la *colonia* produit à la longue un développement excessif de l'élevage ovin et du nombre des hommes et, avec l'engorgement du marché, engendre la misère et la mortalité des années 1770. Toutefois, les grands courants commerciaux jouent également et, en particulier, l'activité portuaire et d'une façon générale l'urbanisation. Troisième donnée : le régime seigneurial, qui est loin d'être uniforme d'une province à l'autre, et l'ouvrage ne mentionne pas assez, me semble-t-il, qu'il ne consiste pas seulement en prélèvements sur le produit agricole, mais qu'il est extra-économique et repose sur l'autorité judiciaire du seigneur. À propos de la Toscane, E. Huertas note que dès le $xiii^e$ siècle la ville, au commerce actif, tend à se substituer aux tribunaux seigneuriaux, et que ce sont les riches bourgeois ayant acquis des terres qui installent un contrat nouveau proche du métayage, la *mezzadria*, qui permet d'intensifier le travail agricole. L'ouvrage minore aussi le rôle des luttes paysannes, qui freinent la montée de la revendication seigneuriale à un droit exclusif sur la terre. On est étonné, quand il s'agit de la Bohême de la fin du Moyen Âge, de ne pas voir évoquer les guerres hussites, ou en Catalogne les révoltes de la fin du xv^e siècle, qui ont affaibli les seigneuries ; pour les enclosures en Angleterre il faudrait rappeler les troubles ruraux des $xvii^e$ - xix^e siècles. On sait qu'en beaucoup de lieux l'inculte, la terre en alleu (le terme n'apparaît pas dans le livre) ont été tôt revendiqués par le seigneur au nom de sa propriété éminente, et réclamés, à l'opposé, par la communauté villageoise en vertu de son droit d'usage.

En revanche, le facteur démographique et les contraintes géographiques sont largement mis en valeur, avec les densités de population, la présence de vastes incultes caractéristique des climats méditerranéen et scandinave, les effets des poussées du peuplement comme dans l'Irlande d'avant la famine de 1846 avec le double mouvement de pulvérisation des petits patrimoines et de gonflement des gros. L'action de l'État est elle aussi soulignée. Elle n'est pas qu'un gouffre fiscal dont les exigences lors des guerres appauvrissent la paysannerie et bloquent l'économie. À partir du début du $xviii^e$ siècle, les États cherchent surtout à activer le marché foncier, par exemple en instituant un enregistrement officiel des hypothèques en Castille et Aragon en 1768, même en Navarre en 1817. En Suède, l'action de l'État en faveur des enclosures est relativement rapide : en 1749, on commence à autoriser les remembrements et clôtures à l'échelle du village et, en 1803, on passe à l'obligation de clôturer, sans les mêmes conséquences négatives qu'en Angleterre. N'oublions pas non plus qu'avant 1790, en Angleterre, Henri VIII et Édouard VI, puis la République ont procédé à des transferts de fonds de grande ampleur qui ont entraîné des révisions de baux, des réaménagements de fermes et des mises en défens de forêts et marais, qui, sans être décisifs, favorisent plus tard le progrès agricole.

Un rappel historiographique n'aurait pas été inutile, d'autant que la France ne manque pas d'auteurs qui ont bâti la méthodologie en la matière, d'H. Sée et G. Lefebvre à P. Goubert ou A. Soboul. Il est juste de répondre qu'on ne peut tout dire et qu'en tout cas cet ouvrage apporte beaucoup.

Guy LEMARCHAND
Université de Rouen

GREGORY M.W. KENNEDY,

*Something of a Peasant Paradise?
Comparing Rural Societies in Acadie
and the Loudunais, 1604-1755,*

Montréal, McGill-Queen's University Press, 2014,
288 p., ISBN 978-0-7735-4342-3

Comme l'indique la forme interrogative du titre, Gregory Kennedy souhaite vérifier si l'Acadie est cette terre promise, ce paradis pour les paysans, que la déportation de 1755 aurait contribué à briser. Sans remettre en question le drame de la déportation, que les Acadiens désignent comme le « Grand dérangement », il remet les pendules à l'heure en proposant une analyse très sérieuse, issue de sa thèse de doctorat (Université York, Toronto). Il propose d'intégrer l'Acadie à l'histoire atlantique (ou cis-atlantique plus précisément) puisque celle-ci a, jusqu'à présent, négligé cette petite colonie précaire. Pour ce faire, il livre une étude d'histoire rurale classique dans sa forme – examinant les aspects socio-économiques et démographiques à la manière des *Annales* – mais originale au sein de l'historiographie acadienne. En mettant l'accent sur la communauté et les habitants, il propose une histoire par en bas. Qui plus est, il fait le choix de la perspective comparée: un pari toujours risqué, mais ici heureux. Admettons d'emblée que la comparaison vise à éclairer le cas acadien, et que les éléments spécifiques de l'histoire du Loudunais n'apprendront rien de vraiment nouveau aux historiens modernistes. On peut douter du fait que l'ouvrage constitue cette « importante contribution à l'histoire rurale française » proclamée de manière péremptoire par l'auteur (p. 17).

Naviguant habilement entre les archives et les historiographies de France et du Canada, G. Kennedy propose une problématique féconde: les Acadiens se distinguaient-ils avantageusement de leurs contemporains de France, plus précisément ceux du Loudunais, d'où plusieurs d'entre eux étaient originaires? Ici se trouve le premier aspect qui pourrait mériter une critique: le choix de cette région. Évoquant les débats concernant les lieux d'origine des Acadiens et l'absence de consensus à ce sujet, l'auteur opte pour cet espace, entre le Poitou et la Touraine, reprenant l'interprétation de Jacques Vanderlinden selon lequel cette microrégion a fourni à l'Acadie un groupe de migrants pionniers et influents. La comparaison prend appui sur ce postulat contestable qui la fragilise. Accordons toutefois le bénéfice du doute à l'auteur, et suivons-le dans son analyse comparée.

L'ouvrage se décline en cinq chapitres qui présentent, à chaque fois, un tableau large du monde rural dans la région du Loudunais, servant d'étalon pour comprendre les caractères originaux (ou non) de la colonie acadienne. Le premier étudie l'environnement naturel et son influence sur le développement des deux régions. L'auteur insiste d'abord sur la profonde différence des conditions physiques: le Loudunais est composé de grandes plaines cultivées de longue date et propices à la culture céréalière, tandis que l'Acadie péninsulaire est formée de caps rocheux et de forêts ainsi que de terres marécageuses en bordure de la baie française (actuelle baie de Fundy), drainées et mises en valeur pour produire un sol exceptionnellement fertile. La seconde région se caractérise aussi par l'exploitation des ressources halieutiques et la traite des fourrures, âprement disputées entre les puissances anglaise et française.

Vien ensuite le cadre politique et militaire. L'objectif est moins de proposer une nouvelle étude des événements (entre 1605 et 1763, l'Acadie a basculé pas moins de dix fois entre la France et l'Angleterre) que de montrer comment cette conjoncture a pu influencer le développement de la société rurale. G. Kennedy souligne que les deux régions sont caractérisées par leur statut de frontière militaire et par leur expérience de la guerre et de la violence. Selon lui, la vision idéalisée qu'on a longtemps proposée

de la société acadienne, supposée plus libre que celle de la métropole, notamment en raison de l'inexistence de l'impôt, peut être interprétée tout autrement. Après tout, la faiblesse de l'État en Acadie, insiste à juste titre G. Kennedy, a pour effet de laisser les Acadiens isolés et vulnérables. N'aurait-il pas mieux valu, finalement, qu'ils paient des impôts et se trouvent dotés d'une relation stable avec les structures étatiques ? La question aussi posée pour les Canadiens (Louise Dechêne, *Le peuple, l'État et la guerre au Canada sous le régime français*, 2008) n'est pas sans intérêt.

Le troisième chapitre propose une analyse de l'économie rurale et peint un tableau qui présente une grande similitude entre les deux régions. Zones d'habitat dispersé, l'Acadie et le Loudunais voient émerger une hiérarchie socio-économique parmi les ruraux. L'Acadie n'est pas un paradis égalitaire, pas plus que le Canada, comme l'a démontré Christian Dessureault dès les années 1980. Dans le nouveau monde comme dans l'ancien, des familles se démarquent par leurs conditions de vie privilégiées (les laboureurs du Loudunais ou les anciens habitants de l'Acadie), alors que d'autres se débattent dans une forme de précarité. Les similitudes observées ne sont cependant pas toujours convaincantes, et l'exercice d'analyse des « budgets » de certains ménages laisse le lecteur perplexe quant à la méthode.

Le chapitre 4 porte spécifiquement sur l'institution centrale que constitue la seigneurie, tant en France qu'en Nouvelle-France. Si l'on s'étonne de voir apparaître ce thème aussi tard dans le livre, il faut se réjouir de cet apport considérable à une question négligée par les historiens de l'Acadie, à quelques exceptions près (Maurice Basque, par exemple). G. Kennedy réfute l'interprétation traditionnelle voulant que la seigneurie n'ait pas réussi à s'implanter véritablement en Acadie en raison des variations d'allégeance. Il démontre que les cens et les rentes seigneuriales continuent d'être prélevés par les seigneurs acadiens malgré le va-et-vient entre domination française et anglaise. Plus encore, il révèle qu'après la conquête, confirmée par le Traité d'Utrecht, la Couronne anglaise jouit de ces droits seigneuriaux jusqu'à la déportation. La seigneurie fonctionne donc en Acadie. Toutefois, force est de constater que son empreinte est minimale en comparaison du Loudunais. Les droits banaux ne sont pas mis en pratique et ce sont principalement les ressources forestières et halieutiques qui procurent des revenus aux seigneurs. Ici, on aurait souhaité davantage de parallèles avec la vallée du Saint-Laurent, où la seigneurie est beaucoup plus solidement implantée et où elle se maintient d'ailleurs durablement après le Traité de Paris (1763). Ce regard sur la seigneurie canadienne aurait permis de mieux comprendre que son homologue acadienne demeure dans une position très fragile, même si elle « fonctionne » partiellement jusqu'en 1755.

Le dernier chapitre aborde les autres institutions de gouvernement local, dont la paroisse et la communauté d'habitants. Ici, l'auteur se demande si l'on a eu raison de présenter la société acadienne comme une démocratie en puissance. Pour être deux régions essentiellement catholiques et organisées autour de la paroisse, l'Acadie et le Loudunais sont tout de même des cas dissemblables. L'isolement de la population acadienne (l'évêque se trouve à Québec, à une distance de plusieurs milliers de kilomètres) rend l'accès aux prêtres très difficile, en plus d'être un problème épineux lorsque la colonie passe aux mains des Britanniques. Les conditions politiques et économiques de la péninsule acadienne eurent pour effet de rendre les assemblées de paroisses plus fréquentes que dans le Loudunais et, surtout, de conduire à des prises de décision sur des enjeux plus graves, notamment face aux nouveaux maîtres après 1713. Le refus du serment d'allégeance et le désir de neutralité en font partie.

Véritable renouveau dans l'historiographie de l'Acadie, *Something of a Peasant Paradise?* ne remplace pas ses autres références classiques (Naomi Griffiths, par exemple), mais il les complète de manière significative, en adoptant le parti pris de l'histoire rurale. Prenant appui sur l'ensemble des sources disponibles (souvent parcel-laires pour l'Acadie), il offre une révision similaire à celle qu'a connue l'historiographie de la Nouvelle-France, dont on a également déboulonné la mythologie fondatrice. Comme toujours lorsqu'il s'agit de réviser une interprétation, on pourrait considérer que l'auteur force un peu la note, en montrant la « normalité » de la société acadienne, et en réfutant partiellement son originalité par rapport à la société fondatrice.

Sur la question centrale d'une spécificité acadienne affirmée dès avant la déportation (question sensible s'il en est, qui touche au cœur de l'identité acadienne actuelle, fondée largement sur le drame de 1755), G. Kennedy conclut de manière nuancée (p. 211). Oui, les Acadiens avaient une « identité distincte » avant la déportation, mais celle-ci doit être comprise en comparaison des autres sociétés rurales françaises. Si la réintégration des Acadiens en France a été difficile (Jean-François Mouhot, *Les réfugiés acadiens en France*, 2009), G. Kennedy prétend que la transplantation de n'importe quelle population rurale (celle du Loudunais par exemple) l'aurait été également en pareil contexte. Il faut certainement lui donner raison là-dessus. En conclusion, l'auteur est clair : la déportation n'a pas mis fin à un âge d'or marqué par la paix et la prospérité, mais elle fut plutôt l'étape finale d'un siècle de conflits, d'incertitude et de tension (p. 208). Considérant cette interprétation renouvelée, le lecteur s'étonne justement de trouver peu de parallèles dans ce livre avec les autres colonies françaises d'Amérique du Nord, en particulier le Canada. Sans remettre en question la pertinence de la comparaison entre France et Acadie, l'analyse est parfois un peu déconnectée du contexte colonial nord-américain et de son historiographie. En centrant le regard sur la spécificité relative de l'Acadie par rapport au Loudunais, G. Kennedy en oublie de regarder ce qui se passe dans la vallée du Saint-Laurent. Plusieurs aspects développés dans ce livre auraient gagné à mieux tenir compte de ce champ de recherche. Cela dit, l'auteur nous livre la pièce manquante d'un puzzle historiographique et contribue à mieux faire comprendre la société rurale acadienne des XVII^e et XVIII^e siècles. Cet ouvrage est appelé à devenir incontournable pour quiconque s'intéresse à l'histoire de l'Atlantique français. Souhaitons une traduction en français de ce nouveau monument de l'historiographie acadienne.

Benoît GRENIER
Université de Sherbrooke (Québec)

PETER M. JONES,
*Agricultural Enlightenment. Knowledge
Technology, and Nature, 1750-1840,*
Oxford, Oxford University Press, 2016, 268 p.,
ISBN 978-0-19-871607-5

Cet ouvrage aurait pu se contenter d'être une synthèse ambitieuse et réussie des derniers travaux européens impulsés par le renouvellement des problématiques de l'histoire rurale, à la croisée de l'histoire sociale et de l'histoire politique des sciences. Mais il est bien plus que cela puisque Peter Jones introduit dans l'historiographie le concept de « Lumières agricoles ». L'influence des travaux de l'historien américain Joël Mokyr sur l'économie de la connaissance et l'« *Enlightened Economy* » est d'ailleurs revendiquée par l'auteur, spécialiste reconnu de l'histoire rurale de la France révolutionnaire.

Les Lumières agricoles désignent autant une période qu'un mouvement intellectuel et économique. Une période d'abord : celle qui s'étend de la fin de la guerre de Sept Ans, au moment où dans la plupart des États européens le développement agricole devient une cause patriotique, objet de politiques publiques – certaines allant jusqu'à promouvoir des réformes agraires comme en Prusse ou au Danemark, jusqu'aux années 1840, au cours desquelles l'agriculture du continent connaît une transformation rapide sous l'effet de l'introduction des engrais chimiques, d'une mécanisation perfectionnée et du dynamisme du marché.

Un mouvement intellectuel et culturel, avant d'être économique, ensuite : celui d'un changement agricole « proto-révolutionnaire » (p. 7) qui affecte l'Europe de l'Ouest, et plus particulièrement celle du Nord-Ouest. Si la thèse d'un lent cheminement des progrès agricoles tout au long du XVIII^e siècle n'est plus à démontrer, l'essai de P. Jones entend l'expliquer par l'épanouissement européen d'une économie de la connaissance. Effectivement, la seconde moitié du XVIII^e siècle et la première du XIX^e font figure d'âge d'or pour la production, la circulation et la réception des savoirs, de moins en moins théoriques et de plus en plus pratiques, ainsi que des techniques agricoles. Dans un passionnant troisième chapitre, l'auteur s'intéresse aux « vecteurs et agents » de l'économie de la connaissance, pour mettre en évidence tant l'inflation de l'offre et de la demande d'ouvrages agronomiques depuis les années 1750, que le glissement toujours plus prononcé de leur contenu, de la théorie vers les savoirs pratiques. Cette évolution n'est pas sans conséquences pour les formes de cette littérature qui, de ce fait, se diversifie : aux traités s'ajoutent des périodiques, des almanachs et même des pamphlets. La transition qui mène de la tradition des Belles Lettres à la vulgarisation technique et scientifique révèle une mutation du lectorat, des élites aux paysans instruits. Cette évolution s'appuie notamment sur le plein essor de ce que l'auteur appelle, pour mieux en souligner la variété et le dynamisme, « les industries de la traduction scientifique » : du latin vers les langues vernaculaires, mais aussi entre celles-ci. Ainsi les ouvrages d'Arthur Young sont-ils traduits en français et en allemand, à peine un an après leur publication en anglais.

À cette transformation du champ de la littérature agronomique répondent d'autres médiations, tout aussi efficaces : institutionnelles d'abord, comme celles des sociétés d'agriculture qui, depuis les années 1760, essaient dans toute l'Europe, ou encore celles du clergé luthérien en Alsace, Allemagne du Nord et Scandinavie ; individuelles ensuite, qui reposent toutes sur la multiplication des contacts interpersonnels, qu'il s'agisse de ceux produits par les voyageurs agronomiques (dont Arthur Young est la figure emblématique), ou de ceux résultant de l'émigration d'une main-d'œuvre agricole spécialisée, comprenant des fermiers, des bergers, des forgerons et des régisseurs, tous parfaitement au fait des dernières innovations techniques. Lorsqu'ils suscitent cette migration, les États, en particulier la Russie de Catherine II et la Prusse de Frédéric II, et les grands propriétaires terriens (dont les seigneurs, ce qui, au passage, tend à démontrer une fois encore que l'économie seigneuriale était loin d'être incompatible avec le capitalisme agraire) attendent en retour une importation et une diffusion rapides des nouvelles techniques culturelles.

Pour autant, P. Jones refuse prudemment de confondre le progrès agricole avec l'essor et la production des idées agronomiques. En conséquence, il livre, dans les chapitres 4 et 5, une réflexion stimulante sur les conditions et les modalités de leur application pratique. De la diffusion des innovations à leur adoption, se déploient des processus complexes et protéiformes parmi lesquels se dégagent toutefois

deux matrices essentielles : le marché et les institutions. Parmi ces dernières, comptons sur les politiques de l'émulation. Qu'elles soient conduites par des États, des sociétés d'agriculture, voire des particuliers (souvent de grands propriétaires), elles acquièrent leur visibilité dans l'organisation des concours, des comices à partir des années 1830-1840, ou dans la création entre 1780 et 1810 de fermes modèles dont celles d'Albrecht Daniel Thaer à Möglin, du baron von Voght à Klein-Flottbeck, toutes deux en Allemagne, et celle d'Emmanuel de Fallemborg à Hofwyl en Suisse, constituent les références admirées. Mais dans tous les cas, l'adoption des nouvelles techniques passe au niveau local par la médiation des paysans, qui les adaptent à leur environnement au cours d'un processus que l'auteur qualifie d'hybridation. Que l'expérimentation réussisse dans une exploitation et une chaîne de diffusion et d'appropriation s'enclenche « de porte à porte » entre fermes voisines.

Les Lumières agricoles ne sauraient se confondre avec la révolution agricole, hormis en Écosse et au Danemark (chapitre 6) où la seconde, effective dès les années 1830, résulte directement des premières, même si elles sont appliquées selon deux voies différenciées. Au Danemark, l'initiative, autoritaire, vient de la bureaucratie de l'État royal qui de 1780 à 1810, au moyen d'une réforme agraire importante (dont un remembrement), brise l'économie seigneuriale pour instituer une paysannerie-proprétaire indépendante. En 1807, 60 % des exploitations agricoles danoises sont tenues en propriété par la paysannerie. La réforme agraire s'accompagne d'un véritable effort étatique pour propager des innovations techniques britanniques et allemandes. Des ouvriers sidérurgistes de Grande-Bretagne sont ainsi incités à s'installer au Danemark afin de produire en grand nombre des charrues à soc métallique. En Écosse, en revanche, la révolution agricole se fait dans le cadre des grandes propriétés : les *landlords* auraient contraint nombre de leurs fermiers, notamment dans la rédaction des baux, à adopter les innovations préconisées par les Lumières agricoles écossaises.

Le crépuscule des Lumières agricoles pointe dès les années 1820 lorsque, sous l'influence des agronomes et des chimistes professionnels, l'agriculture se constitue en une science. Le modèle encyclopédique est répudié, tout comme le sont désormais les expérimentations conduites par des propriétaires-exploitants éclairés. Emblématiques de ce changement, les stations agronomiques se substituent aux fermes modèles. Enfin, beaucoup plus que les institutions, le marché s'impose comme principale force du changement agricole (chapitre 7).

Dans un dernier chapitre – le moins convaincant du livre – P. Jones semble sacrifier à la nécessité de penser l'environnement et la nature à l'aune des Lumières agricoles. Au nom de l'utilitarisme mais aussi pour des raisons esthétiques, les écrivains britanniques promeuvent une transformation géométrique des paysages ruraux au moyen du défrichement des landes, du partage des communaux et des remembrements de terres. Ce projet fut rarement mis à exécution, à l'exception toutefois de l'Angleterre, du Danemark et de la Suède. Mais la problématique des risques économiques et écologiques consécutifs à ces transformations reste en suspens.

En définitive, ce passionnant essai fait apparaître une réhabilitation du pouvoir des idées économiques et du rôle politique des États dans les transformations agricoles de l'Europe, ainsi qu'une véritable réflexion sur les logiques de diffusion et d'adoption des innovations, dans lesquelles institutions, individus et marché inter-agissent. Il montre notamment que la circulation de ces idées et techniques ne s'est pas accomplie selon un schéma unidirectionnel, de l'Angleterre vers le Continent : les réseaux sont multiples et sillonnent toute l'Europe, même si l'Europe du Nord-Ouest en a

semble-t-il mieux profité. On pourra regretter que l'Europe méridionale et orientale n'ait pas bénéficié de la même qualité d'analyse : pourquoi n'a-t-elle pas connu les Lumières agricoles avec la même intensité ?

Laurent BRASSART
IRHis, Université de Lille-SHS

EDWARD P. THOMPSON,
*La guerre des forêts. Lutttes sociales dans
l'Angleterre du XVIII^e siècle [1975],*
Paris, La Découverte, 2014, 197 p.,
ISBN 978-2-7071-7717-9

Ce volume est le deuxième de la collection «Futurs antérieurs», dont l'objectif est de mettre à disposition des lecteurs francophones des travaux parus en d'autres langues, peu connus en France, mais ayant marqué l'historiographie. Il

comporte trois parties : une présentation de l'auteur, Edward Palmer Thompson, une traduction partielle (par Christophe Jaquet) de l'ouvrage *Whigs and Hunters*, publié en 1975, et un commentaire par Philippe Minard des points forts de l'œuvre et de sa portée.

La présentation initiale est brève mais très utile, car elle inscrit la carrière et le cheminement intellectuel d'E.P. Thompson dans l'historiographie britannique et dans les luttes politico-idéologiques des années 1960-1980. On peut retenir quelques points qui éclairent ce positionnement. Thompson est né en 1924 dans une famille méthodiste. Son père fut longuement en mission en Inde, avant de s'installer à Oxford. Lui-même vit dans le Yorkshire avec sa femme, historienne du chartisme, et ne cesse de porter un vif intérêt au monde ouvrier auquel il a consacré son ouvrage le plus connu, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, paru en 1963 et traduit en français en 1988. Il ne poursuit pas une carrière universitaire et académique, et affirme une franche indépendance d'esprit. Son socialisme humaniste le conduit à prendre ses distances à l'égard du communisme dès 1956, puis à lutter contre certaines positions de la «*New Left*» britannique inspirées par Perry Anderson, proche du marxisme structuraliste d'Althusser.

Whigs and Hunters participe donc de débats politiques et historiques parfois virulents dans lesquels l'analyse des rapports entre relations sociales, idéologies et mouvements collectifs est essentielle. Cependant, on peut remarquer avec P. Minard que dans la France des années 1970, pourtant friande de ces débats, Thompson eut assez peu d'échos immédiats. Méconnaissance ou verrouillage à interroger !

Je serai bref sur les 110 pages de traduction abrégée de l'ouvrage lui-même. Il faut absolument lire ce texte qui constitue un concentré exemplaire de démarche historique dans le va-et-vient permanent et complexe entre différents registres d'un processus : la loi et les institutions – notamment ici le *Black Act* et la justice ; les pratiques sociales et les comportements collectifs dans les campagnes du sud-est de l'Angleterre ; les luttes de pouvoirs tant au centre de la monarchie – rôle des *Whigs* et de Walpole, etc. – que dans les comtés et les villages entre différentes couches de la *gentry*, paysans aisés et dépendants. Le *Black Act* est une loi adoptée en 1723, dernière année du ministère Walpole, apparemment sans grands débats, malgré sa dureté : elle instaure la peine de mort pour une cinquantaine de délits forestiers, allant de l'abattage d'un cerf au fait d'être pris avec une arme et le visage noirci, de la coupe d'un arbre à l'envoi de lettres de menace. La défense des forêts royales de Windsor (nord-ouest de Londres) et du Hampshire (sud-ouest) est particulièrement

invoquée. E.P. Thompson plonge donc dans les archives pour saisir les conditions effectives qui peuvent avoir conduit à l'adoption de cette « justice vengeresse ».

Cette quête nous conduit des villages et forêts les plus concernés aux tribunaux locaux et aux cercles ministériels. L'observation de la délinquance forestière révèle plusieurs caractéristiques : les actes de braconnage, notamment contre l'animal roi, le cerf, visent autant les forêts royales que privées ; elles opposent durement les bandes de *blacks* ayant noirci leur visage aux gardes mais aussi à une « bureaucratie forestière » composée d'agents des propriétaires plus ou moins haut placés, tandis que la monarchie n'est pas elle-même mise en cause. Les motivations déclarées mêlent étroitement défense des pratiques collectives et prédations diverses (par exemple, les cerfs sont visés pour leur valeur symbolique mais aussi parce que leur développement suppose la multiplication d'enclos interdisant l'accès aux forêts et aux landes). Enfin, parmi les *blacks* figurent bon nombre de fermiers et artisans aisés, voire des membres de la *gentry*. Soulignons que l'une des richesses du livre réside dans le soin mis par E.P. Thompson à restituer les indices de ces différenciations socio-culturelles. Par exemple tel chef de bande, dont on met en cause la distinction, n'hésite pas à enlever son gant pour montrer que ses mains ne sont pas celles d'un travailleur manuel. La bande du « Roi Jean », dans le Hampshire, est l'archétype de ces mouvements et fait inévitablement penser à une version nouvelle de Robin des Bois. Pour autant, le phénomène ne semble pas atteindre une ampleur qui légitimerait l'extrême urgence invoquée par Walpole et les Whigs.

Ceux-ci ont en tête une double préoccupation politique et sociale : la lutte contre la menace jacobite, jugée alors très dangereuse, et la volonté de nombreux Whigs, souvent enrichis récemment, d'établir une législation homogène et intransigeante pour défendre la propriété par l'instauration « d'un moyen standard d'autorité, l'usage exemplaire de la terreur ». Se manifeste au travers de ces initiatives un changement d'époque et de société, avec une nouvelle priorité : « Ce qui devait désormais être puni, ce n'était pas un délit contre les personnes (manquement à l'allégeance [...] atteinte à la communauté [...]) mais un délit contre la propriété », résume Thompson (p. 87). La régulation plus ou moins diffuse assurée par le village et les hiérarchies traditionnelles tend à être remplacée par la loi. L'opposition des deux régimes d'ordre est certainement schématique dans les pratiques, sachant la longue rémanence des régulations communautaires, mais l'explication par la « conversion des juristes à l'idée de droit de propriété absolu » (p. 92) est essentielle.

À cette évolution fondamentale s'ajoutent les extractions diverses de richesse monopolisées par « la bureaucratie forestière » particulièrement honnie des villageois, y compris de l'oligarchie locale, hostile à des nouveaux riches venus d'ailleurs et liés aux Whigs les plus éminents.

E.P. Thompson prolonge cette analyse du cœur du sujet par des considérations plus générales concernant le droit, liées aux débats idéologiques signalés plus haut. En bref, il critique l'idée que le droit soit exclusivement un outil de domination de classe. Il reprend l'hypothèse, qu'il a souvent avancée, selon laquelle il existe des formes de droit commun, défendues par le peuple, et donc que le *rule of law* (traduit ici par « le règne du droit ») n'est pas seulement une imposition des dominants sur les dominés, mais un compromis entre ceux-ci et ceux-là, entre les juges et les justiciables, entre différentes légitimités des droits. Dès lors, le *Black Act* peut s'interpréter comme une crise de ce mixage, et une tentative des Whigs pour faire prévaloir exclusivement la version juridique et législative.

Dans ses cinquante pages de commentaires, P. Minard reprend les lignes de force de l'ouvrage et en analyse le contexte historiographique, notamment celui du Centre for the Study of Social History de l'université de Warwick, initiateur (après Georges Lefebvre en France) de l'*History from below*. P. Minard en souligne la nouveauté, dans ce troisième quart du *xx^e* siècle où la science historique britannique était encore dominée par l'histoire politique « d'en haut » ou par celle de la révolution industrielle et des conjonctures économiques. Dans cette histoire « d'en bas », les sources judiciaires, la délinquance devenaient des entrées majeures pour la compréhension des comportements collectifs. En Angleterre, les enjeux de la démarche revêtent d'autant plus d'acuité qu'elle s'inscrit dans les débats politiques déjà évoqués.

Le commentaire de P. Minard resitue aussi les thèmes dégagés par Thompson sur les droits d'usage et « l'absolutisme de la propriété » dans l'histoire européenne de l'individualisation des droits, notamment en proposant un parallèle avec la législation promue par la Diète allemande dans les années 1840, particulièrement citée par Marx comme loi du capital. Mais au-delà de cette inscription dans l'évolution d'ensemble des sociétés occidentales, P. Minard souligne aussi que les historiens, notamment britanniques, continuent d'avancer des interprétations différentes de ce *Black Act*. Il termine en revenant sur le souci qu'a E.P. Thompson d'inscrire le droit dans une histoire « dense en détails concrets, faits et gestes rapportés au plus près de l'action et des pratiques, des mentalités de ses personnages auxquels Thompson entend redonner vie et épaisseur humaine, identité et dignité aussi. Telle est bien sa manière d'appliquer les principes de l'histoire vue d'en bas : recréer en détail l'univers qui faisait sens pour les acteurs [...] ». De là une grande méfiance envers l'arrogance de surplomb que peuvent se donner le fonctionnalisme d'une certaine sociologie, le structuralisme de certains marxistes ou les interprétations historiques de seconde main (tel Perry Anderson) » (p. 176).

Cette citation un peu longue donne la mesure de cet ouvrage important, aussi bien comme apport à une histoire des luttes agraires et des conceptions des droits que comme contribution à une conception exigeante de l'histoire sociale, soucieuse de restituer les comportements humains et leur complexité.

Jean-Pierre JESSENNE
IRHiS Université de Lille-SHS

MATTHEW CRAGOE, PAUL READMAN (ÉD.),

The Land Question in Britain, 1750-1950,
Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2010, 281 p.,
ISBN 978-0-230-20340-2

Matthew Cragoe et Paul Readman dévoilent l'importance des débats engendrés par l'utilisation, la distribution et la propriété de la terre, un sujet négligé par les historiens alors qu'il fut constamment d'actualité

dans les îles Britanniques de 1750 à 1950. Dans une introduction riche et claire, ils expliquent la cohérence de cet ouvrage constitué de quatorze contributions traitant à la fois de la rhétorique et des idées de la politique agraire, et des multiples facettes prises par la réforme agraire. Celle-ci est toutefois un thème d'abord et avant tout politique, car les radicaux y voyaient le moyen de briser la mainmise de l'aristocratie sur les destinées du pays.

L'ampleur du problème fut établie par le rapport diffusé par le gouvernement en 1876 (*Return of the Owners of Land*). Il révélait que 75 % des terres britanniques étaient possédées par 5 000 personnes. Les propriétés de plus de 1 000 acres couvraient

56 % de l'Angleterre, 61 % du Pays de Galles, 78 % de l'Irlande et 93 % de l'Écosse. Mais la question était sensible dès le début du siècle. Le réformateur radical Thomas Spence (mort en 1814) dénonçait les grands parcs créés autour des manoirs : ce paysage improductif reflétait, selon lui, le système politique fondé sur les privilèges des élites qui prenaient la richesse du peuple.

Conservateurs et radicaux avaient tous en tête une vision idéalisée et nostalgique des campagnes, exposée dans les deux premiers chapitres. I. Waites analyse les œuvres de deux artistes de la première moitié du XIX^e siècle, le poète Thomas Miller et le peintre Turner of Oxford, qui répondaient à ces attentes en gommant la réalité des enclosures. Leurs œuvres soulignaient la sensibilité nouvelle à la perte d'un environnement ancien et à son mode de vie. K. Beresford montre comment le *yeoman* de la vieille Angleterre est devenu un mythe ; dans un paysage idéalisé, l'harmonie pastorale reposait sur la hiérarchie : seigneurs paternalistes, fermiers prospères et paysans satisfaits. Le *yeoman* a été investi de qualités intemporelles qui symbolisaient l'origine ethnique du caractère anglais (*Englishness*). Ce stéréotype culturel en lien étroit avec le patriotisme était accepté aussi bien par les libéraux que par les radicaux.

La première période où la question agraire occupa le premier plan fut celle des années 1840, lorsqu'elle figurait au cœur du chartisme. M. Chase étudie le projet agraire des chartistes, qui visait à installer des adeptes sur des exploitations de quatre acres, insérées dans un réseau de colonies nationales (plus de 70 000 souscripteurs en 1847-1848). Se démarquant toutefois des études classiques, Chase montre que ce plan ne peut être compris indépendamment de la vision que les chartistes ont de la propriété foncière, objet constant de leur condamnation malgré quelques divergences internes. Leur programme agraire, rédigé par Fergus O'Connor, s'appuyait sur la conjonction d'idéologies anciennes, dont celle du « joug normand », pour exiger l'expropriation des riches, un marché foncier libre, une réforme du régime fiscal, et pour prôner l'augmentation de la production alimentaire. Aux yeux des chartistes, la propriété foncière privée était au cœur de l'oppression politique et sociale, il fallait donc réformer le système dans un souci de rectitude morale. Mais les appels à la confiscation se limitaient généralement aux communaux « pris aux classes laborieuses » par les enclosures. Leur objectif essentiel était l'accès à la terre bien plus qu'à la propriété.

En même temps, la Ligue anti-*Corn Law*, bien plus influente que le mouvement chartiste, lançait une violente attaque contre l'aristocratie foncière, en qui elle voyait des tyrans rapaces se soustrayant aux impôts nationaux tout en exigeant des rentes excessives de leurs tenanciers. La Ligue défendait elle aussi la réforme foncière, attaquant surtout les dispositions législatives qui permettaient à l'aristocratie de perpétuer sa domination : la primogéniture et *entail and strict settlement*, le contrat qui désignait le bénéficiaire de la jouissance viagère du domaine et limitait le choix de l'héritier. Richard Cobden, l'un des ténors de cette campagne, voulait imposer la liberté du marché de la terre comme des autres formes de propriété. A. Howe montre le virage opéré par Cobden et l'école de Manchester qui, dans les années 1850, ont abandonné la réforme foncière pour étudier de nouvelles réformes financières et parlementaires, plus susceptibles à leurs yeux de réduire le pouvoir de l'élite des grands propriétaires.

La seconde période d'agitation intense autour de la réforme agraire, 1870-1900, a touché surtout les régions celtiques, tandis que les campagnes anglaises s'apaisaient

dans la prospérité de l'ère victorienne. Les chapitres 5 à 8 traitent de la question foncière dans les quatre nations. Un facteur essentiel pour la compréhension de l'agitation en Irlande, Écosse et Galles réside dans les différences de conception, entre élites et fermiers, de la propriété et de l'occupation du sol. Les élites de ces pays, en liens étroits avec leur homologue anglaise, louaient la terre afin qu'eux et les fermiers en tirent un profit économique. Contrairement aux élites, les fermiers n'adhéraient pas à la notion de progrès et à la croissance de la rente, ils étaient surtout attachés culturellement à leur sol. Mentalité paysanne ? En tout cas, ceci engendra dans ces trois pays, de 1870 à 1900, une forte agitation en faveur de la réforme, teintée d'identité nationale.

Il n'y a qu'en Irlande qu'elle aboutit car elle était renforcée par le sentiment d'aliénation culturelle envers les protestants qui avaient spolié les catholiques de leur terre. Après les premières mesures insuffisantes de Gladstone en 1870, l'agitation menée par Charles Stewart Parnell aboutit au *Land Act* de 1881. Les 3 F (*Fair sale, Fixity of tenure and Fair rents* – vente équitable, fixité de la location et loyer juste) étaient reconnus et contrôlés par la justice, ce qui fut ressenti comme une inadmissible ingérence dans les droits du propriétaire, mais la question agraire a ainsi été résolue (P. Bull).

En Pays de Galles, toute réforme échoua, car les radicaux et nationalistes n'ont pas eu le soutien des fermiers (M. Cragoe). Quant à l'Écosse, la question agraire fut centrale pour les libéraux radicaux et les premiers travailleurs. La dépression et la guerre des *Crofters* (petits fermiers) des années 1880 poussèrent le parlement à accorder les mêmes avantages qu'à l'Irlande en 1881 (E. Cameron). En Angleterre, bien que les *Agricultural Holdings Acts* de 1883 aient accordé aux fermiers le droit à des compensations pour les améliorations qu'ils avaient financées sur les terres prises en location, les critiques des radicaux ont continué. A. Taylor fait revivre l'un de ces réformateurs, J.E. Thorold Rogers, professeur d'économie politique à Oxford de 1862 à 1868, qui «réinvente Richard Cobden» et diffuse les idées de l'Américain Henry George en faveur d'une collectivisation des terres.

Sous le règne d'Édouard VII, le malaise rural a persisté (chapitres 9 à 11). Les libéraux reprenaient la vision idéalisée des campagnes avant les enclosures, popularisée en fin de siècle par les historiens Slater et Hammond. C'est sur ce courant que s'est appuyé le programme agraire de Lloyd George. Toutefois, la question agraire avait changé. Et surtout, elle concernait maintenant les villes où se combinaient grandes propriétés, baux à court terme, tarifs élevés et surpopulation. Les attaques se concentraient contre les *landlords* bien que les terrains de Londres fussent possédés aux deux tiers par des organismes publics (R. Quinault et I. Packer). Lloyd George envisageait une taxe sur la valeur foncière. Les réformes qu'il proposait étaient présentées en termes de patriotisme, comme un moyen de résoudre les problèmes de la nation, de la revivifier. Elles échouèrent, tant le débat était houleux entre les conservateurs et les libéraux soutenus par les socialistes (P. Readman).

Après 1919, un sixième des terres britanniques – et même un quart des terres anglaises – furent mis sur le marché. Ce fut bien sûr une conséquence de la guerre mais aussi des mesures d'avant-guerre. J. Beckett et M. Turner montrent comment le *Settled Estates Act* de 1881 a permis aux propriétaires de vendre plus facilement leurs terres en brisant les contrats anciens. Le nombre des propriétaires-exploitants en Angleterre passa de 11 % en 1914 à 36 % en 1927. C'est ce que le ministre de l'Agriculture Edward Wood qualifia de «révolution silencieuse de la propriété foncière», accomplie pacifiquement (1925). La gauche tenait à la nationalisation des terres, question de principe plus qu'économique, mais dans les années 1950 seuls

ses discours politiques l'évoquaient encore, marginalement, préférant un contrôle d'État à une nationalisation (C. Griffiths).

Dans l'épilogue, F.M.L. Thompson estime que si cette question foncière a été négligée, c'est parce que peu de mesures en ce domaine ont réellement changé la vie économique et sociale, excepté en Irlande, et un peu en Écosse. En fait, l'érosion de la puissance économique des *landlords* commença dès la fin du XVIII^e siècle, mais ce fut imperceptible avant la grande crise de 1880, qui fit baisser les loyers et surtout le prix de la terre d'un tiers au moins.

La question foncière est montrée ici à travers ses aspects politiques, elle occupa une place prééminente par les positions idéologiques qu'elle impliquait. Elle joua un rôle important dans les courants radicaux et dans la démocratisation des conservateurs, elle façonna les conceptions de l'identité nationale en Grande-Bretagne et en Irlande. Cet ouvrage collectif, bien construit, en offre une démonstration cohérente et convaincante.

Nadine VIVIER

CERHIO, Université du Maine CNRS

VANESSA GUÉNO, DIDIER GUIGNARD (ÉD.),

*Les acteurs des transformations foncières
autour de la Méditerranée au XIX^e siècle,*

Paris et Aix-en-Provence, Karthala et Maison
méditerranéenne des Sciences de l'Homme, 2013,
263 p., ISBN 978-2-8111-0748-2

Cet ouvrage collectif est issu d'un colloque organisé en 2010. Il vise à interroger l'existence de ce que les auteurs de l'introduction nomment le «tronc commun» dans les processus de transformations foncières en Méditerranée au XIX^e siècle.

À travers des cas précis et très différents dans des pays de la rive nord (France et Bosnie), de la rive est (Syrie et Anatolie), et de la rive sud (Algérie et Égypte), l'analyse des dynamiques et des jeux d'acteurs privés et institutionnels conduit en effet à faire apparaître des éléments similaires dans les huit cas étudiés.

La première partie est dédiée à la genèse des nouvelles normes foncières à travers l'analyse de trois cas. L'Anatolie, tout d'abord, où la pression sur la terre crée une concurrence entre nomades et cultivateurs pour l'utilisation des ressources en terre et en eau, et fait des populations nomades et semi-nomades des acteurs majeurs des conflits fonciers. S'appuyant sur les archives des tribunaux ottomans (religieux et civils), l'auteur privilégie les querelles autour des terres de pâturages. Illustrée par des cas individuels, l'analyse tente de démontrer comment le règlement de ces contentieux a progressivement favorisé le droit formel au détriment du droit traditionnel, contribuant ainsi à l'émergence du droit de propriété privée.

L'auteur du chapitre consacré à l'Algérie, dans le contexte de la colonisation française, défend une thèse particulière au sujet de deux statuts fonciers, celui des terres *melk* correspondant à la propriété individuelle privée, et celui des terres *arch* correspondant à la propriété collective d'une tribu ou d'un groupe. Considérées comme des catégories traditionnelles précoloniales, elles ne seraient en fait qu'une construction résultant de la volonté d'appropriation des terres par les colons et de la projection des éléments du contexte français sur le cas de l'Algérie. Loin des schémas acquis, ce chapitre s'attache donc à «déconstruire les discours et les catégories du passé, à repenser l'archive comme produit du pouvoir». L'image négative en France des biens communaux, jugés insuffisamment productifs, sert de référence, alors que les modes d'occupation du sol en Algérie ont été adaptés à des conditions

naturelles et agronomiques totalement différentes. Ainsi « un dualisme importé » entre la propriété individuelle bien délimitée et la propriété collective, valorise la première au détriment de la seconde et « préfigure le processus d'établissement de la propriété individuelle du droit français » permettant aux colons d'accéder à la terre. L'étude analyse aussi les réactions et comportements des populations rurales face à cette réforme foncière qui perturbe fortement leurs modes de vie et d'usage du sol, sans parler de la dépossession dont elles sont victimes. Le projet foncier colonial se poursuit au gré des bouleversements politiques en France et, en définitive, « la propriété européenne des terres progresse de façon spectaculaire ».

La seconde contribution consacrée à l'Algérie analyse le rôle majeur de l'État dans le processus d'appropriation de l'espace, afin d'installer la population européenne. À partir du cas de la création d'une commune-centre de colonisation sont étudiés les conflits et les tractations autour du site et ses différents usages. Les cartes du service topographique permettent de retracer l'évolution des usages et des aménagements sur une longue période allant de 1846 (date du premier projet de création) à 1901 (année d'agrandissement de la commune). Ce projet, élaboré « d'en haut » et mis en place de manière autoritaire par les services de l'État, se trouve néanmoins infléchi sous la pression des groupes d'intérêts locaux, motivés par les opportunités de spéculation.

L'étude des contentieux fonciers forme la deuxième partie de l'ouvrage. Un premier chapitre est consacré à leurs manifestations en Bosnie-Herzégovine de 1878 à 1918, sous l'administration austro-hongroise qui considérait la question agraire comme la « source de tous les conflits sociaux ». Archives, documents juridiques et correspondances administratives font ressortir la portée sociale des contentieux. Le Code foncier est le résultat de la fusion entre la loi ottomane et des dispositions nouvelles introduites par les autorités austro-hongroises, comme celles qui concernent les opérations techniques et juridiques d'enregistrement des terres, ou les droits des métayers. De nombreux conflits éclatent à cause de la confusion résultant du maintien de la loi ottomane et des imprécisions induites par les différentes traductions de ses termes techniques.

Un second chapitre traite du système juridique chargé de régler les conflits fonciers dans la circonscription administrative de Homs en Syrie, sous l'empire ottoman. L'exploitation des registres de deux instances judiciaires locales, le tribunal religieux (*shar'i*) et le tribunal civil (*nizami*), permet d'appréhender tous les protagonistes « des processus d'appropriation des biens », processus accompagnés d'un changement de classification du foncier selon des « catégories juridiques modernes ou traditionnelles ». Une ambiguïté entoure le statut d'usufruit depuis la promulgation du Code des terres en 1858, où ce droit s'est rapproché de la propriété individuelle. L'absence de titre de propriété, alors que l'usufruitier peut aliéner ou transférer son droit d'exploitation – ce qui en fait un quasi propriétaire – est source permanente de conflits. L'élaboration de nouvelles règles et la modification du droit foncier, accompagnées nécessairement par une redéfinition des termes et des catégories, sont exploitées par les puissants locaux pour s'accaparer des terres et entériner, voire légaliser, ce détournement de statut.

Enfin, la dernière partie de l'ouvrage aborde le marché comme facteur des transformations foncières à travers trois cas, l'un en France et deux en Égypte.

Dans la région de Vernon en Normandie, à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, l'échec des tentatives seigneuriales pour soustraire les biens communaux à l'usage collectif et les réintégrer à leurs domaines, puis l'abolition de la féodalité,

ont abouti à la consolidation économique de la petite propriété paysanne. La suppression des droits féodaux sur les biens-fonds et de la dîme, notamment, a donné aux paysans la possibilité d'aliéner leurs biens et permis leur désendettement. Mais le marché a aussi contribué à cette évolution, car la circulation des biens fonciers s'était développée bien avant la modification du cadre institutionnel et juridique, même si celle-ci a accéléré le rythme et l'intensité des échanges.

Le chapitre suivant aborde la relation entre le développement de l'assurance et la transformation du foncier urbain de la ville d'Alexandrie durant la seconde moitié du XIX^e siècle. Ce port, le plus actif d'Égypte, concentre les activités relatives au commerce international du coton et connaît une forte croissance économique et urbaine. Le développement de l'assurance incendie, au lendemain du sinistre qui ravage le centre-ville, et la mise en place d'un dispositif administratif autonome conduisant au projet de municipalité, viennent conforter la catégorie des propriétaires. Quand l'État lance le cadastrage afin de pouvoir recenser et fixer la valeur de la propriété bâtie en vue du paiement de l'impôt, les documents techniques produits par les compagnies d'assurance pour calculer les primes servent de base au recensement des parcelles et des propriétés. Les cartes et plans de ces firmes sont devenus des outils précieux pour l'investissement immobilier dans une ville en pleine expansion où «la propriété urbaine est passée de la catégorie du patrimoine à la catégorie du capital» et où s'installe une forte spéculation foncière et immobilière. L'accès à ces informations, limité à un groupe de riches propriétaires et de familles de notables, permet d'anticiper et de bénéficier d'une position avantageuse pour la maîtrise des biens-fonds de la ville.

Le dernier chapitre évoque un cas singulier en Égypte, celui de la Compagnie du canal de Suez et son projet de mise en valeur d'un grand domaine agricole. Dans un contexte international où l'investissement à l'étranger se développe sous forme d'emprunts ou d'entreprises concessionnaires, le foncier, particulièrement agricole, occupe une place à part. Les droits sur la terre agricole connaissent dans la deuxième moitié du XIX^e siècle une longue évolution (décrite de manière détaillée dans le chapitre) vers la propriété privée, avec toutefois une différence de statut entre les Ottomans et les étrangers. Le projet de la Compagnie de Suez – obtenir une concession foncière – va connaître des hauts et des bas pendant presque trente ans. Il entraîne des batailles politico-juridiques et diplomatiques entre le gouvernement égyptien, l'autorité ottomane, la Grande-Bretagne et la France. La Compagnie n'a jamais réalisé son projet. Cependant, l'impact de ses tentatives est important : elles ont alerté sur les dangers d'accorder une concession aussi étendue à une compagnie étrangère et ont permis à l'Égypte d'éviter «sa transformation en économie de plantations, [et d'élaborer] un modèle original de capitalisme agraire majoritairement autochtone».

Au-delà des dynamiques propres à chaque situation, trois points communs semblent nettement ressortir. La question des terres collectives, tout d'abord : à l'occasion des réformes, elles sont convoitées et sacrifiées à l'appétit de la propriété privée. Ensuite, le rôle prépondérant de l'État en tant qu'acteur majeur, par sa volonté et le projet politique qu'il représente, ainsi que par la capacité à mobiliser des ressources et des moyens financiers et techniques via son administration. Recenser, cartographier, cadastrer le foncier sur une grande échelle, autrement dit produire tous les outils techniques pour la maîtrise et l'appropriation du foncier, sont des actions que seules les administrations publiques sont en mesure de faire. Enfin, la fonction de la loi et du dispositif juridique : fixer les statuts et leurs définitions, élaborer des règles ou les interpréter, produire des catégories ou les modifier, accorder ou supprimer des

droits, etc. Soumis aux enjeux de pouvoir et aux rapports de force entre les acteurs (institutionnels ou privés), les modes de production de la loi et ceux de son application influencent directement et fortement les transformations foncières.

Tahani ABDELHAKIM
Institut agronomique méditerranéen de Montpellier

ARNAUD VENDRYES,

Les hommes s'en vont, la terre demeure.

Société et structure foncière

dans le sud du Jura, 1750-1830,

Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2011, 435 p., 978-2-84867-399-8

Cet ouvrage est issu de la thèse de l'auteur soutenue en 2006. Il se fonde sur le dépouillement rigoureux de documents fonciers et de sources permettant de qualifier les propriétaires, puis sur leur traitement informatique exhaustif. Arnaud Vendryes débute son étude vers 1830

par l'analyse de la structure foncière du tiers sud de l'actuel département du Jura. L'élaboration du cadastre, qui commence sous le Premier Empire pour s'achever en 1830, offre un ensemble de données chiffrées permettant de préciser les caractéristiques de chaque terroir et chaque catégorie de propriétaire. Cette région rurale de montagne se distingue par une prépondérance de la propriété paysanne, l'importance des communaux, une faible présence de la propriété bourgeoise et la rareté de la propriété nobiliaire. En outre, les biens privés appartiennent dans une large mesure à des ruraux habitant la région. Ce constat sans appel découle-t-il des profonds bouleversements sur le terrain foncier résultant de la Révolution française ?

Afin de répondre de la manière la plus objective à cette question fondamentale, l'auteur relève la gageure de comparer le cadastre de 1830 avec les sources d'Ancien Régime. Cet exercice périlleux est réussi avec brio grâce à la constitution de « pierres de Rosette » permettant de convertir les mesures d'Ancien Régime en hectares, et de pointer avec clarté le fait que la propriété paysanne, et par conséquent le faire-valoir direct, étaient déjà prédominants au milieu du XVIII^e siècle. Ce phénomène est à mettre en relation avec la poussée démographique des campagnes et son corollaire, le morcellement des exploitations agricoles. La propriété nobiliaire, déjà en régression, se marque encore par la présence de vastes ensembles forestiers, et son recul est compensé partiellement par l'anoblissement de certaines familles au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Autrement dit, la structure foncière de cette région ne semble pas à première vue s'être profondément modifiée entre 1750 et 1830.

A. Vendryes s'attaque ensuite à l'étude des différents transferts intervenus durant cette période. L'ampleur de la vente des biens nationaux ainsi que du partage et de l'aliénation des communaux selon la loi du 20 mars 1813 se révèle limitée. En revanche, l'essentiel des transferts de propriété se fait au travers des ventes volontaires effectuées sur le marché. Il en ressort une large progression de l'achat paysan et une nette régression de la propriété nobiliaire. La bourgeoisie, pour sa part, délaisse progressivement les domaines agricoles pour se concentrer sur des investissements forestiers liés à la production industrielle. L'analyse approfondie du destin d'une quarantaine de fermes sur la période 1750-1830 met en évidence deux caractéristiques essentielles pour l'ensemble de l'évolution de la structure foncière de cette région : les ventes sont, en général, consécutives à des successions, et sont souvent le fait de vendeurs non-résidents. L'étude d'A. Vendryes bascule de la sorte du foncier vers la mobilité des personnes.

Considérée comme l'un des événements les plus importants de la Révolution, la vente des biens nationaux ne constitue pas dans le Jura méridional une rupture, mais plutôt l'accentuation d'un phénomène en cours : l'appropriation par la paysannerie des terres agricoles délaissées par les élites. Dans cette région tardivement réunie au royaume de France, la noblesse puis la bourgeoisie profitent de l'élargissement de leur horizon à l'ensemble de l'hexagone et s'installent progressivement dans des régions offrant de meilleures opportunités en termes de promotion sociale. Durant cette période charnière des années 1750-1830, le sud du Jura se résume de plus en plus à une région peu attirante pour des investisseurs extérieurs qui n'y auraient pas de profondes attaches.

Dans cette optique, le livre ne se limite pas à l'étude de la structure foncière d'une région périphérique, mais contribue également à la meilleure compréhension d'un phénomène en devenir qui touchera également cette paysannerie jurassienne à première vue conquérante au même titre que les autres régions de France : l'exode rural.

François ANTOINE
Archives de l'État à Bruxelles

**JOSEP COLOMÉ, JORDI PLANAS,
FRANCESC VALLS-JUNYENT (ÉD.),**
*Vinyes, vins i cooperativisme vitivinícola
a Catalunya,*

Barcelone, Publicacions de l'Abadia de Montserrat,
2015, 663 p., ISBN 978-84-9883-782-7

Cet ouvrage, fruit d'un colloque tenu en 2013 à l'Espluga de Francolí, à l'occasion du centenaire de la cave coopérative de cette localité, propose une analyse de la viticulture catalane depuis la deuxième moitié du XVII^e siècle jusqu'à nos jours. Soit une

évolution qui peut se diviser en trois cycles : production de vin pour la distillation (XVII^e-XVIII^e siècles), production massive de vin commun et crise du phylloxéra suivie du déclin du vignoble (XIX^e siècle-1960) et, enfin, cheminement vers une production de qualité (depuis 1960 environ). Les quinze contributions retenues ici sont présentées dans une publication soignée où rien ne manque : cartes, graphiques et tableaux, bibliographie exhaustive (plus de 500 titres), résumés en catalan, castillan et anglais.

C'est vers 1660-1670 qu'après avoir installé la distillation sur la façade atlantique, du pays nantais à l'Armagnac, puis en Languedoc, toujours à la recherche de meilleurs prix, les Hollandais investissent la Catalogne, d'une part parce que l'eau-de-vie y est meilleur marché, d'autre part pour ne pas dépendre pour leur approvisionnement d'un pays ennemi, la France. C'est dans la province de Tarragone, et plus spécialement autour de Reus, que s'installent les distilleries qui bénéficient de la présence d'un port tout proche, Salou. Cette introduction de l'eau-de-vie en Catalogne est facilitée par le fait que commerce et production y sont pratiquement libres, alors qu'en Castille il s'agit d'un monopole d'État, ce qui n'empêche pas quelques Catalans d'essayer d'y implanter aussi la distillation, sans succès d'ailleurs (F.J. Iglesia Berzosa). Si bien que la Catalogne produit, à la fin du XVII^e siècle, plus de 80% de l'eau-de-vie distillée dans le royaume ; un siècle plus tard, elle domine encore largement les exportations (68%), le reste étant le fait du royaume de Valence. Le développement de cette production entraîne l'extension du vignoble et forme un des éléments de la reprise économique catalane qui suit la Guerre des Segadors (1640-1659). Cette expansion est facilitée par l'existence

dans le Principat d'un contrat de complant dit *a rabassa morta*, par lequel le paysan planteur de vigne en conserve la jouissance, moyennant une part des fruits, tant que la vigne est en vie (L. Ferrer-Alós, R. Congost et E. Saguer).

Au cours du XVIII^e siècle, ce binôme Reus-Salou accroît son importance, les marchands de Reus agissant pour le compte des grands négociants de Barcelone, voire pour des étrangers (J.M. Grau et F. Valls Junyent). La hausse de la production d'eau-de-vie est due à trois facteurs : c'est un produit à bas prix destiné à des consommateurs d'Europe du Nord peu regardants sur la qualité ; par ailleurs, les négociants catalans réussissent à introduire leur alcool en contrebande en Angleterre ; enfin, grâce à la libéralisation du commerce avec les colonies, ce produit trouve un débouché important en Amérique. L'extension du vignoble vers l'intérieur des terres est une des conséquences de la poussée démographique que connaît le Principat au XVIII^e siècle : dans la région de Tarragone, elle se fait au sein de la petite propriété, tandis que, plus au nord, pays de grande propriété, elle s'effectue grâce à l'utilisation massive d'un contrat de *rabassa morta* (L. Ferrer-Alós).

La crise qui frappe la production d'eau-de-vie éclate à la fin du XVIII^e siècle : c'est un problème de débouchés. Les marchés se ferment les uns après les autres : le marché français d'abord, puis à peu près en même temps dans la première décennie du XIX^e siècle les marchés du nord, où l'on préfère les eaux-de-vie de grain autochtones, et celui des colonies, l'Espagne n'entretenant plus de relations avec elles quand elles deviennent indépendantes, même si la contrebande par le Brésil atténue un peu les effets de cette évolution.

Il faut donc se reconvertir, et c'est vers les vins de consommation courante, dont la demande augmente à mesure que croît la population, que se tournent les producteurs ; ponctuellement, ils profitent des malheurs de leurs confrères français, frappés par l'oïdium au milieu des années 1850 ou par le phylloxéra deux décennies plus tard (P. Roca). Le développement des voies de chemin de fer vient faciliter ces exportations et fait une rude concurrence au transport par voie maritime et terrestre (P. Pascual). C'est encore le contrat de *rabassa morta* qui constitue l'instrument de l'extension du vignoble, même s'il se heurte à la nouvelle idéologie libérale imprégnant la bourgeoisie des propriétaires qui désirent avoir la propriété pleine et entière de leurs biens. Le phylloxéra (vers 1893), qui entraîne la mort des ceps, leur apporte une aide inespérée en rompant *ipso facto* les contrats ; ils peuvent alors les transformer en simples fermages (J. Colomé).

La crise phylloxérique entraîne une vive réaction de la part des vigneronns : création de syndicats ouvriers et de propriétaires, à la fin des années 1890, puis en 1901 première cave coopérative ; ces caves se multiplient par la suite, au début dans la région de Tarragone, parfois deux par village (le cellier « des riches » et celui « des pauvres »), et pour les plus prospères adoptent une architecture de prestige qui en fait de véritables cathédrales à la gloire du vin (M. Cucurella-Jorba), celle de l'Espuga de Francolí, où se tenait le colloque, exemplaire à plus d'un égard, faisant ici l'objet d'une étude plus approfondie (J. Planas et J.M. Vallès). Ces différents établissements et les syndicats agricoles ne tardent pas à s'unir pour mener diverses actions : achats de matériel, information, distilleries, particulièrement dans la région de Tarragone (R. Soler).

Le mouvement coopératif connaît une deuxième impulsion après les lois franquistes sur le sujet (1942), si bien que c'est en Catalogne que les coopératives sont les plus nombreuses en 2003, cette région étant aussi la seule d'Espagne où leur

nombre a augmenté depuis 1980 (F.J. Medina-Albaladejo). Leur implantation a été la plus importante dans la province de Tarragone. Il s'agit d'un coopérativisme de petits et moyens propriétaires qui cherchent une certaine protection dans ces institutions aidées par l'État. Ces structures visent la modernisation des moyens de production, produisant du vin destiné à la vente en gros jusque vers les années 1970, lorsqu'elles commencent à se lancer dans la mise en bouteilles. Cependant, les progrès sont encore lents et même au début du XXI^e siècle (2003), la vente en gros reste largement majoritaire. Par ailleurs, dans certaines zones (surtout le Penedès), les coopératives doivent faire face à de grandes entreprises privées qui y commercialisent 80% du vin et 90% du vin mousseux (*cava*). Ailleurs, comme dans le Priorato (province de Tarragone), une démarche vers la production de qualité est initiée vers 1990, après que la vigne a connu un long déclin depuis le début du siècle (M.A. Bové). C'est grâce à un petit nombre (une dizaine) de pionniers, dont certains se sont formés dans les plus grandes maisons du Bordelais, qu'a commencé l'aventure dans cette région où le vignoble avait pratiquement disparu (5 000 hl produits en 1990). D'emblée, ils se placent sur le créneau de la qualité et les résultats sont probants : les ventes ont été multipliées par quatre en une vingtaine d'années et les exportations par vingt.

Ce bref compte rendu est loin d'avoir épuisé l'intérêt de cet ouvrage, notamment parce que j'ai négligé d'entrer dans les détails de la géographie des phénomènes étudiés, un point primordial dans une région aux terroirs aussi morcelés et différents.

Francis BRUMONT
Université Toulouse 2

ALAIN CHATRIOT,

La politique du blé. Crises et régulation d'un marché dans la France de l'entre-deux-guerres,
Paris, Comité pour l'histoire économique
et financière de la France, 2016, 614 p.,
ISBN 978-2-11-129398-4

Dans ce texte issu d'une habilitation présentée en 2013, Alain Chatriot propose une étude fouillée et importante. Son point de départ consiste à interroger l'existence d'une politique agricole dans la France de l'entre-deux-guerres. Avec nuance, l'historien revisite le jugement critique formulé par M. Augé-Laribé, en s'appuyant sur le cas du blé, essentiel mais moins bien étudié que d'autres marchés comme celui du vin. Entre la protection douanière menée par l'emblématique ministre de l'Agriculture de la III^e République Jules Méline et la modernisation impulsée dans le cadre de la politique agricole gaulliste par Edgar Pisani, comment comprendre cet entre-deux-guerres dont on connaît, bien au-delà du seul secteur agricole, les affrontements idéologiques entre libéralisme, « organisation », « corporatisme » ou « dirigisme », pour reprendre certaines des catégories les plus volontiers brandies ? Organisé en deux grandes parties, le livre permet tout autant de comprendre le processus qui mène à la création de l'Office du blé, l'une des réalisations importantes du Front populaire, que de ne pas faire de celle-ci la conséquence inéluctable des décisions successives prises depuis le milieu des années 1920. Le défi consiste en effet à suivre le détail des débats sur le marché du blé : les acteurs et observateurs sont multiples, tandis que les lois et les décrets se succèdent très rapidement.

La première partie s'organise autour d'une question : comment résoudre la crise agricole ? La chronologie fine de cette crise est difficile. Si l'auteur souligne dans

l'introduction le poids des expériences menées pendant et à la suite de la Première Guerre mondiale, c'est au milieu des années 1920, notamment avec la loi du 31 août 1924 qui règle les conditions de fixation des prix limites de la farine et du pain, que s'ouvre une séquence nouvelle caractérisée par les hésitations d'une politique (p. 102 sq.). A. Chatriot entreprend avec un certain brio de débroussailler ce maquis de textes capable de décourager les plus téméraires et qui nécessitait à l'époque des efforts de codification et de clarification pour que les acteurs du marché du blé puissent eux-mêmes se repérer dans la réglementation et ses fréquentes évolutions. La loi du 10 juillet 1933 sur le prix minimum ouvre une expérience nouvelle (du moins depuis la guerre) dans la régulation du marché du blé. Celle du 24 décembre 1934, bel exemple d'enchevêtrement législatif, fait non pas le choix rigoureusement inverse de la liberté, mais celui d'une situation transitoire qui oblige à des mesures plus énergiques dès l'année suivante. Les arbitrages successifs tentent de répondre au problème posé par un marché du blé particulièrement instable, ce dont témoigne la volatilité des prix et la difficile, voire impossible conciliation entre les intérêts professionnels des céréaliers, des négociants, des minotiers, des boulangers. Si ces derniers, comme les consommateurs, ne sont pas au centre de l'étude, l'auteur montre combien les céréaliers, les minotiers et leurs représentants, de même que les parlementaires et les administrations de l'État, ont des positions éclatées et évolutives. Les procédures et décisions judiciaires, dans toute leur complexité, disent beaucoup sur ce marché du blé où se développent un grand nombre de spéculations, et l'historien y consacre plusieurs passages intéressants. Quelques références aux débats et aux pratiques à l'échelle locale permettent de suggérer aussi des distorsions, par exemple entre les positions des principaux responsables nationaux de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB, significativement fondée en 1924, dans une période de création de syndicats spécialisés par produit) et leurs mandataires. La représentativité des multiples groupements syndicaux, d'envergure variable, ne va jamais de soi, comme le montre l'auteur. Un aperçu plus explicite de la géographie du blé en France dans l'entre-deux-guerres, à partir des quelques données disponibles, aurait cependant aidé à distinguer régions excédentaires et déficitaires, même si chaque récolte rebat les cartes, et ainsi à mieux apprécier l'investissement de certains parlementaires dans les questions agricoles.

Si plusieurs travaux avaient déjà signalé l'importance de l'Office du blé, A. Chatriot propose dans la seconde partie une plongée aussi documentée que possible dans les débats qui ont entouré sa création et les premières années de son fonctionnement. Une douzaine de lois et plus de deux cents décrets, de 1932 à 1936, ont expérimenté une vaste gamme de mesures, sans donner durablement satisfaction. Cependant, « si le projet d'office du blé est porté de longue date par les socialistes, sa réalisation n'est pas compréhensible sans les expériences tentées depuis 1929 pour réguler ce marché et sans l'affirmation progressive du contenu du projet socialiste présenté à chaque débat parlementaire sur une nouvelle loi » (p. 319). Face à l'hostilité ancienne de groupes politiques et syndicaux importants, le projet a été précisé. Georges Monnet, ministre de l'Agriculture du Front populaire, peut défendre avec vigueur à l'été 1936 la création de cet Office en dépit de l'obstruction parlementaire et des sept navettes entre les deux assemblées, jusqu'à la publication au *Journal officiel* le 18 août 1936. L'objectif est globalement resté le même : combattre les spéculations en donnant à l'État le monopole de l'importation des blés. Les modalités ont en revanche sensiblement évolué avant le vote d'août 1936. L'Office de 1936 n'est pas davantage,

loin s'en faut, celui de 1939, dans la mesure où les réformes sont rapides et modifient le mode de fonctionnement et de gouvernance de cet organisme au statut hybride, auquel certains reprochent d'être un simple outil pour l'intervention de l'État sur le marché sans aucune autonomie. Sur ce point, A. Chatriot établit d'abord que le travail difficile sur le prix du blé au sein de l'Office permet l'expression d'intérêts nettement divergents, puisque même les plus hostiles à l'institution jugent utile de s'impliquer et de discuter du prix lui-même plutôt que du principe qui consiste à fixer un prix. Il suggère ensuite que les critiques anti-étatiques de nombreux groupements n'empêchent pas que ces derniers puissent se satisfaire, plus ou moins publiquement, d'interventions sur le marché. Enfin, il prouve que, loin de la seule légende noire de l'Office du blé, il y eut, entre sa naissance et la guerre, « un continuum de réactions, allant de l'hostilité viscérale à l'enthousiasme » (p. 327). Nul consensus professionnel, en effet : la divergence d'appréciation entre la « grande » et la « petite » meunerie l'atteste, de même que la position des représentants des producteurs de blé. La stabilisation des prix en 1936 et 1937 n'est pas le moindre des acquis, même si la récolte excédentaire de 1938 vient rappeler le « devenir incertain » (titre du chapitre 6) de cet Office dont l'historien essaie de suivre la mise en place. Cette tâche est compliquée par les archives lacunaires sur les conditions concrètes de fonctionnement des instances centrales ainsi que des comités départementaux et des organismes stockeurs, ces derniers constituant le pivot du dispositif.

Pour mener cette étude, l'auteur s'appuie scrupuleusement sur les sources émanant d'un grand nombre d'acteurs et d'observateurs : parlementaires, juristes et représentants des diverses professions concernées produisent une masse considérable d'analyses, relativement négligées et difficiles à apprécier tant la situation évolue rapidement. Les rares tentatives de synthèse, en particulier dans les thèses de droit utilisées à juste titre, car bien informées, sont rapidement obsolètes. Plusieurs personnages-clés sont mis en valeur, à l'image de Pierre Hallé à l'AGPB, du parlementaire radical Marcel Donon, du sénateur Henri Patizel, président de la chambre d'agriculture de la Marne et membre du conseil central de l'Office ou, bien sûr, de Georges Monnet lui-même. Ces figures, et bien d'autres, donnent à réfléchir sur le rôle des parcours professionnels et des compétences techniques, repérables par exemple en faisant la liste des ingénieurs agricoles et agronomes cités tout au long du livre pour leurs interventions autour des mesures envisagées ou adoptées.

La conclusion offre une ouverture synthétique sur l'histoire de l'Office du blé jusqu'au début des années 1950. Elle souligne la continuité des débats qui l'entourent, même si le contexte a radicalement changé, et identifie des chantiers de recherche à investir, comme celui des marchés du blé à l'échelle internationale. Cette conclusion efficace pose « l'histoire de la régulation politique du marché du blé sous la III^e République » en « révélateur du fonctionnement des institutions de ce régime » (p. 494). Il faut enfin signaler le précieux outil de travail que constitue l'inventaire détaillé des sources et de la bibliographie, dont on ne disposait pas jusqu'à présent, et qui contribue pleinement à un livre qui doit désormais faire office – si l'on ose écrire – de référence sur le sujet.

**ALAIN CHATRIOT, EDGAR LEBLANC,
ÉDOUARD LYNCH (ÉD.),**

*Organiser les marchés agricoles. Le temps des
fondateurs : des années 1930 aux années 1950,*
Paris, Armand Colin, 2012, 281 p.,
ISBN 978-2-200-28143-4

L'intervention croissante de l'État dans l'agriculture et la régulation des marchés agricoles sont, sans doute, parmi les changements les plus remarquables de l'agriculture européenne au cours du xx^e siècle. Toutefois, les ouvrages publiés sur ce sujet ne sont pas nombreux, même en France où, depuis le début du xx^e siècle, la présence de l'État a été déterminante dans de nombreux domaines. C'est l'une des raisons pour lesquelles on doit se féliciter de la parution de cet ouvrage collectif issu d'une rencontre scientifique tenue en avril 2012, organisée avec le soutien des comités d'histoire de l'Office national interprofessionnel des céréales, des Offices agricoles et de FranceAgriMer. Cette édition parue rapidement après le colloque est très soignée et bien organisée. On aurait pu simplement souhaiter une introduction et une conclusion plus développées, pour mieux lier entre elles les douze contributions.

Celles-ci portent principalement sur la politique céréalière française des années 1930, avec quelques éléments sur la Seconde Guerre mondiale et la Libération. L'ouvrage est centré sur la création et l'évolution de l'Office national interprofessionnel du blé (ONIB), organisme qui avait pour but de protéger les producteurs de blé menacés par la crise de surproduction et l'effondrement des prix des céréales. Mais quelques contributions dépassent ce sujet et contribuent à le resituer dans une perspective plus large.

Dans le premier chapitre, S.L. Kaplan déborde la période 1930-1950 et remonte jusqu'au xviii^e siècle pour présenter une esquisse de l'histoire de la régulation au sein de la filière blé-farine-pain dans la longue durée (*circa* 1750-1960). En effet, l'intervention de l'État dans les marchés de céréales avait un rôle fondamental sous l'Ancien Régime, et observer l'interventionnisme des années 1930-1950 à la lumière des siècles précédents est intéressant. Le deuxième chapitre, par F.G. von Graevenitz, présente la question des marchés agricoles dans les années 1930 à l'échelle internationale. Son travail tend à montrer que, même si la grande dépression a favorisé l'émergence des offices pour organiser les marchés agricoles nationaux, ces organismes participaient d'un projet international de coordination des marchés. La création de la Commission internationale d'agriculture (1927) et l'accord Chadbourne (1931) pour organiser le marché international du sucre, fournissent des exemples à l'appui.

La deuxième partie du livre est consacrée aux tentatives « inachevées » de régulation des marchés du lait, du vin et de la viande en France dans les années 1930. Bien que dans ces secteurs l'État français n'ait pas constitué des offices aux compétences aussi affirmées que celles de l'Office du blé, les initiatives d'organisation des marchés y furent aussi manifestes. C'est le cas de la régulation du marché du lait et des produits laitiers tels que le fromage depuis la crise de surproduction des années 1920, qu'explique N. Delbaere. Le Statut de la viticulture et le projet (qui finalement n'a pas vu le jour) d'un Office national du vin des années 1930, étudiés par J.-M. Bagnol, sont d'autres exemples significatifs. Enfin, S. Leteux présente les débats et tâtonnements dans l'organisation du marché de la viande en France entre 1931 et 1953, année de la création de la Société interprofessionnelle du bétail et des viandes. Ce secteur connaît aussi un problème chronique de surproduction dans les années 1930, et un « lobbying » des producteurs, avec tentative de création d'un Office national de la viande.

La troisième partie analyse le processus d'institutionnalisation de l'Office du blé. S. Lembré explique l'organisation des professionnels de la filière blé-farine-pain dans le nord de la France des années 1920 et 1930, et leur rapport avec l'État. M. Baptiste présente le projet de Fédération drômoise des coopératives céréalières (1935-1936), qui a préparé le terrain pour la mise en place de l'ONIB au niveau local. M. Atrux s'attache à connaître les acteurs de l'ONIB dans les années 1930, avec la prosopographie des membres des chambres d'agriculture qui en faisaient partie. Enfin, D. Bensoussan explique la position de la principale organisation syndicale du monde agricole, l'Union nationale des syndicats agricoles (UNSA), face à l'Office du blé dans les années 1936-1939. L'ONIB était une création du Front populaire et l'UNSA accusait le gouvernement de gauche de favoriser le monde ouvrier et urbain, et de développer une mystique anti-paysanne. Pour autant, les dirigeants de l'UNSA étaient aussi hostiles aux politiques libérales et favorables à la régulation des marchés et à l'organisation corporative du monde agricole. C'est pourquoi ils s'engagèrent dans une démarche de collaboration avec l'ONIB, en même temps qu'ils l'accusaient de favoriser les consommateurs au détriment des producteurs, et qu'ils demandaient de modifier sa composition et son mode de fonctionnement en donnant aux coopératives le droit de désigner les représentants des producteurs et de libérer l'Office de la tutelle de l'État.

Dans la dernière partie du livre, trois contributions sont consacrées à l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC), qui a succédé à l'Office du blé après 1940. F. Grenard dépeint les transformations de l'institution durant la Seconde Guerre mondiale, lorsque le problème n'était pas le surplus de production, mais son effondrement, la pénurie de blé et d'autres céréales et le risque de famine. En septembre 1940, une loi oblige les producteurs à livrer la totalité de leur blé aux organismes agréés par l'ONIB, afin de permettre à l'Office de contrôler l'ensemble de la production et d'organiser le rationnement de pain dans toute la France. Un peu plus tard, le gouvernement décide d'étendre la compétence de l'Office à l'ensemble des céréales, en raison des substitutions possibles de céréales secondaires au blé déficitaire. Les missions de l'Office sont, par conséquent, notablement élargies. R. Barralis analyse l'évolution du personnel de l'ONIB-ONIC de 1936 à 1962, année de l'entrée effective dans le marché commun céréalier, du point de vue tant des effectifs (à la fin de la guerre, l'ONIC emploie près de 3 900 personnes) que des qualifications. Enfin, A.-M. Frénehard propose, à partir des textes réglementaires et de débats au sein des instances de l'ONIB-ONIC, des éclairages sur la gestion de la qualité dans la filière blé-farine-pain entre 1936 et 1957, c'est-à-dire des débuts de l'Office du blé à l'adhésion de la France au Marché commun.

En somme, l'ouvrage offre une entrée intéressante dans l'histoire agricole française de l'entre-deux-guerres, d'un point de vue économique, social et politique. L'étude d'une période matricielle dans l'organisation des marchés agricoles contribue à la compréhension de la politique agricole de la deuxième moitié du XX^e siècle, devenue jusqu'à nos jours une des actions majeures de l'Union Européenne.

Jordi PLANAS
Université de Barcelone

PETER MOSER, TONY VARLEY (ÉD.),

*Integration through Subordination.
The Politics of Agricultural Modernisation
in Industrial Europe,*

Turnhout, Brepols, 2013, 320 p.,
ISBN 978-2-503-54529-5

MIGUEL CABO, LOURENZO FERNANDEZ-PRieto,

JUAN PAN-MONTOJO (ÉD.),

*Agriculture in the Age of Fascism.
Authoritarian Technocracy
and Rural Modernization, 1922-1945,*

Turnhout, Brepols, 2014, 261 p.,
ISBN 978-2-503-55248-4

Depuis une dizaine d'années, l'histoire rurale européenne connaît un renouveau dont la création d'une association européenne (EURHO) et des congrès tous les deux ans sont les éléments les plus visibles. Plusieurs collections accueillant des livres collectifs, souvent issus de colloques et autres *workshops*, en témoignent, à l'instar de celle intitulée «Rural History in Europe» lancée par Brepols sous la direction de G. Béaur et qui compte treize titres parus depuis 2009 (pour obtenir leur liste introduire RURHE dans le moteur de recherche de www.brepols.net).

Le volume dirigé par un collègue suisse, Peter Moser, et un collègue irlandais, Tony Varley, s'intéresse à une question classique de l'historiographie, celle de la modernisation agricole dans l'Europe des XIX^e et XX^e siècles. L'approche est cependant originale, qui s'interroge sur le rôle de l'État dans ce processus et réfléchit aux différences avec l'évolution industrielle du continent. Dans leur introduction générale, les deux co-directeurs proposent une chronologie des trois «révolutions agricoles» successives. Soit 1750-1850 : une croissance dans les limites de l'usage des ressources biotiques ; 1850-1950 : une intégration du secteur agricole dans la société industrielle ; après 1950 : une tentative partiellement réussie d'industrialiser la production agricole. Ils établissent aussi des idéaux-types pour comprendre le rôle des élites sociales et des États dans les processus de modernisation agricole. Leur hypothèse centrale est celle d'une «intégration par subordination», l'agriculture s'insérant dans l'économie moderne mais en se transformant. Changements techniques, guerres, dictatures, crises économiques scandent ces processus auxquels les différents chercheurs tentent de redonner de la complexité en montrant la variété des acteurs qui y interviennent.

Les textes réunis dans le livre sont assez disparates et, si beaucoup de situations nationales sont représentées (Pays-Bas, Espagne, Grèce, Angleterre, Autriche, Portugal, Hongrie, Allemagne, Suisse, Belgique), les études se focalisent à chaque fois sur des périodes précises avec des situations politiques et des types d'interventions étatiques très dissemblables.

La vision de l'action de l'État dans ces processus de modernisation donne lieu à des changements d'échelle opportuns : les études se saisissent aussi bien de données macroéconomiques, avec des approches statistiques, que d'éléments locaux, avec pour certains textes un intérêt envers les institutions municipales ou les stations agronomiques. La diversité des objets est réelle, allant de l'interdiction en Belgique de la traction canine aux pratiques d'irrigation dans la péninsule Ibérique, en passant par l'évolution de l'agriculture de montagne dans les Alpes.

Parmi les contributions rassemblées, celle de F.G. von Graevenitz est d'une tonalité distincte et mérite d'être signalée. Elle ne réfléchit pas à l'échelle d'un État-nation ou d'une région mais à celle d'un marché mondialisé, celui du sucre, en s'interrogeant sur les formes de régulation de celui-ci durant les années 1930. Sa recherche montre que si des pays sont les acteurs de cette histoire, ils ne sont pas seuls : les banques et les entreprises participent à la régulation, comme le montre l'action d'un avocat de

New York, Thomas L. Chadbourne, mandaté pour négocier sur le sujet. Un processus d'une dizaine d'années aboutit alors à un accord international sur le sucre en 1937.

Un second volume de cette série «Rural History in Europe» est dirigé par trois collègues espagnols (des universités de Saint-Jacques-de-Compostelle et de Madrid) et il s'attelle à la question de l'agriculture à «l'âge du fascisme» dans une chronologie large (1922-1945). La tâche n'est pas aisée, tant les questions rurales et agricoles ont longtemps été assez négligées dans les approches des régimes dictatoriaux européens. Les difficultés sont redoublées par le fait que les situations nationales peuvent correspondre aussi bien à des régimes politiques qu'à des mouvements insurrectionnels – l'attitude des groupements fascistes face aux questions agricoles dans des pays qui ne sont pas devenus des dictatures n'est d'ailleurs pas traitée. Si on retrouve des interrogations historiographiques classiques (le rapport des fascismes à l'encadrement des masses, à la religion ou à la modernisation économique), le choix du volume est de centrer le regard sur une série d'expériences nationales (Italie, Portugal, Hongrie, Allemagne, Autriche, Espagne, Mandchoukouo japonais et France de Vichy), sans épiloguer sur l'usage de la catégorie de «fascisme», ni sans pouvoir aborder l'ensemble des cas européens concernés.

Une série de traits communs sont dégagés dans le texte d'ouverture par les codirecteurs Lourenzo Fernandez-Prieto, Juan Pan-Montojo et Miguel Cabo : les régimes dictatoriaux tiennent des discours faisant des campagnes un socle de la nation, le secteur agricole est primordial pour atteindre une autosuffisance nationale, l'État est légitime pour intervenir dans l'agriculture, des pratiques de colonisation de terres sont développées, une rhétorique militaire est associée aux politiques agricoles. Deux autres dimensions sont présentes mais avec plus d'ambiguïtés : la défense des petits ou moyens exploitants – dans une optique évitant toute réforme agraire et permettant donc dans le même temps le maintien de grands propriétaires – et la mise en place d'institutions corporatives – mêlant étatisation et pouvoir donné aux «professionnels». Les contributions réfléchissent à la question de la modernisation et d'une forme de technocratie autoritaire : la situation sur ce point est contrastée suivant les pays et les périodes – la Seconde Guerre mondiale constituant un moment à part où les questions de ravitaillement se posent dans tous les cas avec une acuité particulière. Il est certain que la période est bien celle au plan international des débats sur la planification économique et que l'évolution des mondes ruraux et des pratiques agricoles n'en sont pas absents.

G. Gerhard livre une synthèse sur le régime nazi en écho à son récent et important livre (*Gesine Gerhard, Nazi Hunger Politics : A History of Food in the Third Reich*, 2015). Le volume réfléchit assez peu aux phénomènes de transferts et de circulations des expériences sauf dans le cas original et bien étudié par T. Fujihara du Mandchoukouo, où les Japonais importent l'idéologie agricole nazie – le livre de Richard Walther Darré est ainsi traduit en janvier 1941 en japonais. Certaines contributions sont illustrées et analysent, comme pour le cas italien, la mise en scène de l'intervention fasciste dans les campagnes. L'ensemble des textes réunis propose aussi des données statistiques sur les différentes situations nationales. D'autres démarches auraient été possibles autour de ces questions liant fascisme et monde rural, comme l'ont montré des travaux récents articulés autour de la question du corporatisme (Didier Musiedlak (éd.), *Les expériences corporatives dans l'aire latine*, 2010; Olivier Dard (éd.), *Le corporatisme dans l'aire francophone au xx^e siècle*, 2011) ou des enjeux technoscientifiques (Tiago Saraiva, *Fascist Pigs. Technoscientific Organisms and the History of Fascism*, 2016).

Notons enfin que ces deux livres, malgré la disparité des contributions qu'ils réunissent, permettent d'appréhender la diversité des situations nationales européennes touchant aux questions rurales et aident à construire des réflexions comparatives qui ne se limitent pas à quelques cas érigés parfois trop vite en modèles.

Alain CHATRIOT
Centre d'histoire, Sciences Po

MIGUEL CABO, LORENZO FERNANDEZ-PRieto,
JUAN PAN-MONTOJO (ÉD.),
Agriculture in the Age of Fascism.
Authoritarian Technocracy
and Rural Modernization, 1922-1945,
Turnhout, Brepols, 2014, 261 p.,
ISBN 978-2-503-55248-4

L'étude de l'agriculture à l'époque et sous la férule des fascismes, que rend difficile la nécessaire comparaison entre des contextes nationaux hétérogènes, a fait l'objet de deux rencontres internationales dont les résultats sont présentés dans cette tentative de synthèse, publiée dans la collection «Rural History in Europe».

Les trois éditeurs du volume sont espagnols, ce qui témoigne de la vitalité actuelle des études rurales dans la péninsule Ibérique. L'introduction, qu'ils cosignent et qu'ils envisagent aussi comme une sorte de synthèse conclusive, retrace le cadre théorique qui sert de base aux huit chapitres qui suivent, chacun consacré à l'étude d'un pays. Les six premiers abordent les «exemples classiques» du fascisme européen (Italie, Portugal, Hongrie, Allemagne, Autriche, Espagne). Les deux derniers s'intéressent à deux histoires qui sont à leur manière plus «exotiques». Le Japon devient ainsi un terrain pour explorer le transfert et l'adoption de certains concepts dans un espace extra-européen. En France, au-delà du thème de la collaboration, la courte expérience de Vichy noue un dialogue ambigu avec la continuité d'une histoire républicaine plus longue.

Chaque contribution constitue finalement un essai de synthèse à partir de la riche historiographie existante sur la période de l'entre-deux-guerres, avec des sélections bibliographiques qui la complètent et des données statistiques dont on peut regretter l'horizon souvent macro alors que les textes renvoient l'image d'une pluralité de régions et d'espaces agraires. De ce point de vue, la recension d'un tel ouvrage demanderait un travail collectif ultérieur avec des spécialistes de chaque pays, mais c'est justement l'horizon transnational qui fait la force de ce projet scientifique. Les éditeurs arrivent même à identifier les sept éléments suivants, comme fédérateurs des différents fascismes en matière agricole : rhétorique ruraliste, objectif de l'auto-suffisance, intervention étatique, suprématie des solutions techniques et scientifiques comme vecteurs des transformations, corporatisme nationaliste, militarisation, subordination de l'agriculture aux autres secteurs économiques.

Plus qu'une somme de monographies, le volume vise en effet à analyser, à comparer et à questionner les politiques agricoles et, plus généralement, rurales des différents fascismes, une fois constitués en régimes. Cet objectif découle d'un double constat. Premièrement, rares sont les études qui, à différentes échelles, se focalisent sur l'agriculture et le fascisme. Deuxièmement, le tournant postmoderne oblige à réinterroger la nature du projet sociétal porté par les régimes politiques des différents pays.

Le thème de la modernisation, ou plutôt de la tension permanente entre impulsions modernisatrices et conservatrices, est l'axe central qui traverse l'ensemble des

contributions. Une attention particulière est ici portée au rôle des techniciens – médiateurs entre l'État et les marchés, acteurs de la mise en pratique des décisions, mais aussi figures incarnant souvent la continuité des institutions au-delà des régimes politiques. L'approche par l'agriculture devient alors le révélateur d'une modernisation autoritaire qui, malgré les différentes déclinaisons possibles, manifeste plusieurs caractères originaux. À l'heure de la crise du libéralisme et de la crainte du socialisme, la voie corporatiste émerge ainsi comme une alternative attribuant une place centrale au contrôle technocratique afin de gouverner les transformations et de neutraliser le conflit social.

Confrontés aux deux impératifs de la gestion du pouvoir et de la construction du consensus, les régimes adoptent des politiques et des solutions administratives spécifiques, en fonction des enjeux nationaux. Articulées et parfois contradictoires, celles-ci trouvent néanmoins une place cohérente dans la trajectoire de la modernisation agricole, qui précède et qui finalement dépasse l'âge du fascisme, pour déboucher sur la Révolution verte d'après-guerre. Le thème des interactions entre continuités et ruptures transforme ainsi le questionnement sur l'agriculture en une interrogation plus générale sur la place et sur la nature des fascismes au sein des transformations en cours à l'échelle mondiale.

Afin de poursuivre les recherches dans cette direction, le volume identifie deux pistes particulièrement fécondes. D'une part, la question des connexions et des réseaux transnationaux capables de véhiculer le transfert et les circulations des savoirs et des technologies; de l'autre, la dimension coloniale, tant intérieure qu'internationale, domaine où les terres et les villes nouvelles deviennent un terrain d'expérimentation à la fois économique et sociale.

Niccolò MIGNEMI
CRH-ERHIMOR, EHESS-CNRS

ARND BAUERKÄMPER, CONSTANTIN IORDACHI (ÉD.),
*The Collectivization of Agriculture
in Communist Eastern Europe.
Comparison and Entanglements,*
Budapest, CEU Press, 2014, 568 p.,
ISBN 978-615-5225-63-5

Le titre de l'ouvrage s'applique à un projet éditorial de grande ampleur, une histoire de la collectivisation de l'agriculture dans l'Europe orientale communiste. Le sous-titre qui se réfère à une approche méthodologique combinant comparaison et croisements en souligne

la portée. À travers une analyse de l'enchaînement des campagnes de collectivisation intervenues au cours de l'entre-deux-guerres en Union soviétique, puis lors de l'immédiat après-guerre dans l'Europe de l'Est soviétisée, les auteurs souhaitent aborder l'étude d'un bouleversement agraire, unique par sa radicalité, dans la complexité de ses dimensions politiques et socio-économiques. Après la fin des régimes communistes, le renouvellement de l'historiographie, facilité par l'ouverture des archives, a permis d'engager une réévaluation de l'un des épisodes les plus tragiques de l'histoire agraire de l'est du continent.

Couvrant l'ensemble des pays sur lesquels la domination du pouvoir soviétique s'est imposée, l'ouvrage se compose de quatre parties qui retracent respectivement la collectivisation soviétique des années 1930 et son application aux territoires baltes, annexés en 1944, son extension en deux grandes vagues (1952-1953, 1959-1960) à l'Europe centrale (Pologne, République démocratique allemande, Tchécoslovaquie,

Hongrie) et à l'Europe du Sud-Est (Roumanie, Yougoslavie, Bulgarie, Albanie), pour aborder *in fine* la comparaison proprement dite, organisée autour de quelques axes thématiques. Afin de traiter d'un processus étendu sur plus de trois décennies, à l'échelle d'un espace géographique diversifié, les deux coordonnateurs, Constantin Iordachi and Arnd Bauerkämper, ont fait appel à une quinzaine de spécialistes des sciences humaines et sociales pour réunir études de cas et tentatives d'essais comparatifs.

Dans une perspective historiographique élargie et renouvelée, l'ouvrage entend « transcender le paradigme national » en étudiant le transfert d'un modèle collectiviste formé dans le contexte du projet stalinien et appliqué, deux décennies plus tard, à d'autres réalités politiques et sociales. Sous l'égide de l'histoire croisée, les auteurs veulent éclairer la complexité des interactions qui relient les diverses expériences nationales de transposition de la version soviétique du collectivisme en agriculture. Suffit-il pour y parvenir d'invoquer la « métaphore du croisement » dans une perspective de *World History*? Un tel projet requiert la construction d'un cadre théorique et méthodologique approprié. L'intention est présente dans l'introduction qui, au-delà de l'état de la question, propose des cadres d'interprétation pour fonder la comparaison du processus de collectivisation à la fois dans la diachronie et dans la synchronie. Conduites selon des formes similaires de recours à la coercition économique, à la terreur politique, à la violence de la « dékoulakisation », les campagnes de collectivisation progressent selon un tempo qui varie d'un pays à l'autre. L'exploitation de nouveaux matériaux d'archives autorise l'établissement d'une chronologie plus fine de la préparation et de la mise en œuvre des opérations, rythmées par des avancées accélérées, des reculs tactiques, puis des reprises plus soucieuses de pragmatisme. Dans le cas de la Yougoslavie, dès 1953, et de la Pologne, en 1956, les dirigeants ont su tirer les leçons de leur échec à juguler la résistance de paysanneries hostiles en renonçant à la collectivisation intégrale des terres. Le rappel de l'enchaînement des transformations – la réforme agraire de l'immédiat après-guerre, la nationalisation des biens fonciers, les étapes de la collectivisation – est sans aucun doute utile et pertinent (voir le tableau 1, p. 23 ainsi que les chronologies détaillées accompagnant les études de cas). Ces données permettent de mieux appréhender les contextes politiques et institutionnels des phases d'accélération (1929-1935, 1945-1947, 1948-1965) et de répit (1935-1945, 1953-1956), et de cerner les raisons du succès et de l'échec des méthodes employées pour collectiviser des paysanneries majoritairement réticentes mais dont certaines composantes ont été manipulées au nom de la lutte des classes. Les auteurs mettent en évidence l'asymétrie de pouvoirs existant entre l'Union soviétique et les dirigeants des partis communistes dans les États satellites. En dépit de l'intervention *in situ* de conseillers soviétiques, certains leaders politiques ont pu disposer d'une marge de manœuvre pour esquisser une voie nationale. En fonction de compromis passés avec les forces sociales de chaque pays, des variantes du modèle collectiviste ont vu le jour. Cette diversité procède de la combinaison d'influences et de pressions exogènes avec des traditions autochtones, en partie héritées des réformes agraires antérieures, à l'origine de trajectoires nationales marquées par la « dépendance du sentier » (*path dependency*).

L'analyse des conditions de formation du modèle collectiviste dans le contexte politique et idéologique du premier plan d'industrialisation lancé par Staline fait l'objet d'un chapitre rédigé par L. Viola. L'auteure cible les spécificités et les modalités de la collectivisation agricole des années 1930, en soulignant l'importance du contrôle

sur la terre et les paysans dans la construction institutionnelle de l'État soviétique et sa contribution à la modernisation de son économie. En multipliant les éclairages sur cette « révolution par en haut » qui s'accompagne d'une « guerre contre les paysans », l'auteure privilégie les questionnements sans chercher à donner une interprétation univoque des effets de la collectivisation forcée sur la destruction de la paysannerie. Sa contribution peut être rapprochée des travaux de l'historien russe Viktor Danilov (*Les campagnes soviétiques vues par la Tcheka-OGPU NKVD, 1918-1939*, Moscou, 1998-2012) qui, à partir des archives de la police politique, a proposé une nouvelle lecture des rapports entre paysannerie et État soviétique, et de la grande tragédie qui a frappé ces campagnes (voir Nicolas Werth et Alexis Berelowitch, *L'État soviétique contre les paysans. Rapports secrets de la police soviétique*, 2011).

Dans les deuxième et troisième parties, les études détaillées portant sur les huit pays d'Europe de l'Est se focalisent sur les enchaînements chronologiques et les relient aux spécificités des contextes politiques nationaux. Conduites selon des problématiques propres à chaque auteur, ces études de cas ne parviennent pas à mettre en parallèle les campagnes de collectivisation, faute de procéder à des coupes synchroniques, avant, pendant et après celles-ci. On touche là aux limites inhérentes au genre même de l'ouvrage collectif. De fait, chaque auteur n'apporte qu'une vue partielle, politique et nationale, du grand tournant des structures agraires en Europe orientale. Conçues sur le modèle collectiviste soviétique (codifié en 1935), de nouvelles formes sociales de production ont servi de cadre à la collectivisation des terres, des biens et du travail agricole. La constitution des fermes d'État et des coopératives de production, en tant qu'objets empiriques historiquement situés, retient peu l'attention des auteurs, alors que de fortes différenciations régionales affectent la trame des grandes exploitations collectives. L'ouvrage livre une histoire politique des campagnes de collectivisation faisant peu de place à l'analyse de dimensions culturelles et sociales, qui aurait pu concrétiser le projet d'une histoire croisée à l'échelle du bloc soviétique. Choisie pour illustrer la couverture de l'ouvrage, la photographie de Gheorghiu-Dej, Secrétaire général du Parti Communiste de Roumanie s'adressant aux représentants paysans à la Conférence du Parti sur la collectivisation, résume la portée de cette recherche.

La dernière partie tente d'aller plus loin dans la démarche comparative en esquissant quelques pistes : l'examen des pratiques sociales de la collectivisation, à partir des récits historiques et de la compétition mémorielle qu'ils suscitent, l'analyse de la manière dont les acteurs sociaux s'approprient et font évoluer le modèle soviétique (illustrée par le cas de la Hongrie), l'observation des réactions populaires face aux exigences de la planification étatique. Le dernier chapitre tente une ultime comparaison en se fondant sur la chronologie des événements et en confrontant les contextes politiques des réformes agraires, les formes prises par la dékoulakisation et les techniques de persuasion de la paysannerie. À partir de cette approche, une construction théorique refondée pourrait ouvrir sur une histoire transnationale de la collectivisation.

Marie-Claude MAUREL
CERCEC, EHESS-CNRS

GAIL KLIGMAN, KATHERINE VERDERY,

*Peasants under Siege. The Collectivization
of Romanian Agriculture, 1949-1962,*

Princeton, Princeton University Press, 2011, 508 p.,

ISBN 978-0-691-14972-

processus, et les réactions des acteurs concernés. L'ouvrage de Gail Kligman et de Katherine Verdery s'inscrit dans cette dynamique, tout en essayant un point de vue original. Issu d'un projet de recherche collectif lancé en 1998, son objectif n'était pas d'offrir une synthèse sur la collectivisation en Roumanie mais plutôt une réflexion sur les transferts de propriété et leur rôle dans la mise en place de l'ordre socialiste en Roumanie. Cet angle s'avère judicieux. Les transferts de propriété modifient radicalement la structure et le fonctionnement des communautés villageoises et conduisent à la formation de ce que l'on appellera l'«économie communale» (la relation de propriété est établie avec l'État alors que l'exploitation des terres est confiée à la collectivité villageoise, par l'intermédiaire des coopératives agricoles). Le cas roumain est à ce propos particulièrement intéressant : au lendemain de la guerre, le pays est majoritairement agricole, composé de petits propriétaires (près de 75 % de la population vit de l'agriculture, contre 38 % par exemple en Tchécoslovaquie), le Parti communiste est importé de Moscou (et donc sans réelle assise). Sans doute pour ces raisons, la collectivisation est moins violente, plus longue et plus individualisée qu'en URSS. Son exécution, qui s'étale sur plus d'une décennie (1949-1962), n'est pas pour autant moins dévastatrice pour le secteur agricole.

Les auteurs considèrent la collectivisation non seulement comme un simple pendant de l'industrialisation, mais aussi comme une composante essentielle d'une modernisation inscrite dans le projet de société communiste, au même titre que les politiques sociales ou l'éducation. Car la transformation des rapports de propriété permet non seulement de tourner la page de l'«ordre bourgeois» fondé sur la propriété privée, mais également d'engager une transformation technologique à grande échelle et de modifier de façon radicale les relations sociales dans le monde paysan. Enfin, la collectivisation consolide le pouvoir de l'État-parti : c'est au cours de ce processus que le parti et ses cadres s'imposent dans les campagnes, au prix de quelques adaptations et compromis avec les populations. Dans ce va-et-vient permanent entre le sommet et la base, le communisme roumain s'établit progressivement, une idée que l'on retrouve déjà, certes dans le contexte soviétique, chez les historiens comme R. Conquest, S. Fitzpatrick, M. Lewin ou S. Kotkin. En partant de cette hypothèse, G. Kligman et K. Verdery cherchent à montrer ce que la collectivisation révèle de la nature de l'État-parti – autrement dit : comment elle contribue à façonner le caractère du régime roumain, comment elle transforme la structure et le fonctionnement des communautés villageoises, et comment ces dernières s'organisent pour y résister. Ils s'appuient pour cela à la fois sur un travail d'archives et sur une enquête ethnographique menée en équipe entre 2000 et 2002 sur un échantillon de 105 personnes sur douze sites différents.

Après avoir dressé un tableau du processus de collectivisation en Roumanie, de ses différentes phases et de ses spécificités par rapport aux autres pays du « bloc de l'Est » (chapitre 1), les auteurs se penchent sur l'étude des communautés villageoises (chapitre 2). Ils décrivent leur organisation et leur fonctionnement, bousculé par la collectivisation, et les réactions des paysans. Dans cet environnement complexe et

imprévisible, l'institutionnalisation du pouvoir communiste et la création des cadres du parti sont emplies de contradictions. Le déploiement d'un nouveau projet de société est sacrifié au profit de l'objectif plus prosaïque de survivre. Il s'agit moins de « gagner » la paysannerie au projet que de créer des réseaux de protection et d'allégeance et ainsi de mieux asseoir le pouvoir des cadres du parti (chapitre 3). Pour comprendre pourquoi et comment les populations finissent par accepter la collectivisation, les auteurs se penchent sur les stratégies de persuasion, souvent violentes : dénonciations, politiques des quotas, pétitions, etc. (chapitres 4 et 5). Enfin, ils décrivent les rapports de force conflictuels qui en résultent et qu'on pourrait résumer par l'expression de « révolte permanente » (chapitre 6).

Au terme de l'expérimentation, au début des années 1960, la communauté socialiste semble pourtant formée, même si l'état des recherches sur la question en Roumanie ne permet pas aux auteurs de proposer une lecture synthétique. À la place, ils décomposent le processus et identifient plusieurs cas, notamment concernant le degré de violence déployée et les bénéfices que la collectivisation pouvait apporter aux paysans eux-mêmes. Les nouveaux réseaux de relations sociales, au sein des familles, dans le voisinage mais aussi au travail, montrent comment les ressources sont redistribuées au niveau local et comment la bureaucratisation dans la production, mais aussi le niveau de vie, augmentent dans les années 1950.

Les populations et les cadres du parti doivent « naviguer » dans ce processus, au prix de compromis voire de compromissions, alors que l'environnement lui-même ne cesse d'évoluer. Pour que la collectivisation réussisse, les représentants du parti sont contraints de travailler « avec » les paysans et non « contre » eux. Les habitus traditionnels (langage, réseaux de relations, etc.) ne sont pas complètement éradiqués mais intégrés dans la nouvelle « campagne socialiste » en train de naître. L'image d'une « Roumanie passive » face au pouvoir communiste en sort révisée. Même dans un contexte d'une extrême violence comparé à d'autres pays du bloc de l'Est, les populations roumaines résistent et parviennent à imposer des aménagements qui leur permettent de mener leurs vies, dans la mesure du possible.

Cet ouvrage suggère également que la nature de la bureaucratie est différente en Roumanie communiste et à l'ouest du continent. Si à l'ouest, elle est un moyen d'agir sur le social à travers une action rationnellement organisée, dans le contexte roumain, l'absence d'une organisation bureaucratique suffisamment développée (parti communiste) aurait conduit au développement de mécanismes de mobilisation différents, fondés sur une relation de méfiance et de surveillance réciproque entre les cadres du parti et les populations. Chacun est ainsi à la fois acteur et victime d'un système qui l'asservit et qu'il contribue à perpétuer. La réalisation de la collectivisation soulignerait les faiblesses des structures administratives existantes et l'importance de la résistance de la base face au centre. Si la paysannerie accepte finalement de rejoindre les coopératives, c'est moins par résilience que par choix : le compromis proposé offre une ascension dans les nouvelles hiérarchies villageoises.

L'analyse des communautés villageoises roumaines par le bas qui est proposée ici s'inscrit dans une longue tradition remontant aux années 1930 (exemple du sociologue D. Gusti). Depuis, elle est devenue une approche bien connue de l'historiographie roumaine (L. Chelsea, P. Latea). Le croisement disciplinaire entre l'anthropologie et l'histoire, avec toutefois une dominante anthropologique, s'avère très fructueux, permettant de mieux comprendre la complexité d'interactions au niveau local qui ne peuvent pas se résumer à une simple opposition « pouvoir/société ». Toutefois,

l'analyse gagnerait à être placée dans une plus longue durée. Le présupposé selon lequel la fin de la guerre et l'arrivée du communisme constituent une sorte de nouveau départ permet aux auteurs d'expliquer les difficultés pour imposer la collectivisation par l'absence d'implantation du parti communiste dans le pays – et donc de cadres compétents. Or l'effort de modernisation n'est pas le premier dans cet espace depuis au moins le début du XX^e siècle, ni les transferts de propriété ou l'existence – ou l'absence – d'organisation bureaucratique sur le terrain. Mais ce changement de perspective demanderait sans doute une approche plus historique qu'anthropologique.

Roman KRAKOVSKÝ
SIRICE, CNRS-Paris 1-Paris 4

ÉTIENNE LE ROY,

La terre de l'autre. Une anthropologie des régimes d'appropriation foncière,
Paris, LGDJ Lextenso, 2011, 441 p.,
ISBN 978-2-275-03777-6

Étienne Le Roy poursuit depuis maintenant près de cinquante ans une construction intellectuelle originale à la charnière de l'anthropologie et du droit. *La terre de l'autre* en constitue, en quelque sorte, le point d'orgue, tant la matière accumulée est mobilisée et «réfléchi» dans cette synthèse. Le propos de l'auteur est de suggérer que la recherche de la sécurisation foncière dans les pays en développement, et notamment en Afrique subsaharienne, passe par l'élaboration d'un cadre théorique nouveau, attentif aux droits fonciers et fruitiers, et à la juridicité tout autant qu'au droit positif.

La première partie décrit cinq représentations d'espace susceptibles d'être identifiées et conjuguées dans n'importe quelle société et à toutes les phases de leur histoire : la territorialisation, le topocentrisme, l'odologie, la sanctuarisation (hiéronimisme), enfin la géométrisation. Pour l'auteur, l'espace est un gisement de contraintes dont les sociétés mobilisent différemment les constituants.

Partant du droit, savoir qui lui apprend que les choses sont des biens et que l'appropriation passe par un principe de propriété privée, et cheminant vers les terres africaines, il rencontre tout autre chose : des collectifs plutôt que des individualités, des pratiques coutumières, des fonctionnements différents, des catégories étrangères aux Modernes. On se trompe si l'on veut imposer de l'extérieur le droit, notion qui n'a pas de sens, alors que ce qui se passe se trouve à l'intérieur. Ce sont les multiples processus endogènes de fabrication du juridique. Voilà pourquoi le régime d'appropriation foncière «en communs», c'est-à-dire le mode coutumier d'appropriation, occupe une place centrale dans l'ouvrage. C'est ce qui peut être «en communs» (le pluriel est important), sans être pour autant public, ce qui est produit par le fonctionnement communautaire de groupes sociaux variés, ce qui naît de la régularité de leurs pratiques.

Dans ces sociétés, chaque fois qu'É. Le Roy rencontre un niveau de réalités, il réfléchit à la façon de classer les faits et de les associer aux données qu'il a déjà recueillies, à la recherche de correspondances. On voit donc apparaître successivement et pour s'en tenir à quelques catégories principales : les étapes de l'appropriation d'une terre (éléments d'un récit fondateur) ; les modes de jouissance autorisant l'exploitation ; les formes de coopération ; les modes de production ; enfin, les niveaux d'appareillage juridique.

De la très riche série des combinaisons possibles, il tire différentes matrices, sources d'une typologie des formes de l'appropriation «en communs». Car rien ne

se ressemble dans ces situations africaines, ni les écosystèmes, ni les modes d'appropriation de la nature, ni les appareils juridiques, ni enfin les rapports de pouvoir internes à ces sociétés. L'étude de cette appropriation « en communs » rend également compte de l'ambivalence du foncier, qui sépare et unit à la fois. Dans cette partie, en effet, le conflit est constamment évoqué, la razzia chez les Nuer ou la traite des esclaves chez les Wolofs mais, dans le même temps, il y a sans cesse également cette part d'inventivité et de reconstruction dont le foncier est le terrain.

La propriété privée est-elle le bon mode pour sécuriser le foncier de quatre à cinq milliards d'êtres ? Non, car l'auteur fait le lien entre l'apparition à l'époque moderne du marché généralisé et l'invention parallèle d'un droit absolu de propriété privée, qui pourrait être tout aussi universel que le marché. C'est ce qui explique que les autorités coloniales en passent par le système Torrens de l'immatriculation, qui crée la propriété privée par concession de titres irrévocables distribués par l'administration centrale. Cependant, la propriété privée ne peut être généralisée, car elle ne repose pas sur une culture juridique elle-même mondialisée. Fille de la modernité occidentale, elle est étrangère à d'autres mondes.

À la recherche d'une autre posture épistémologique, É. Le Roy suggère que nous ne sortions pas de la modernité, ce qui n'aurait pas de sens, mais que nous entrions dans la transmodernité, en combinant les différentes représentations et pratiques de l'espace qui existent dans le monde. L'outil d'association pourrait être la matrice des maîtrises foncières et fruitières. Ainsi, lorsque nous lions des formes d'appropriation coutumières et des formes propriétairestes d'origine européenne, nous ne parlons déjà plus de « la » propriété. D'autre part, les exigences du développement durable nous invitent à aller vers le patrimoine et la gestion patrimoniale comme concepts-recteurs de cette nouvelle démarche. Dans la mesure où il s'agirait de prendre à bras le corps la complexité réelle du monde, et la variabilité des situations, cette construction patrimoniale devrait faire émerger beaucoup plus « un droit des formes qu'un droit des normes », et insister sur le potentiel de juridicité que comporte chaque situation. Le grand défi, ce serait donc le dépassement, tout ce qui se trouve au-delà du droit.

É. Le Roy fait un usage intelligent des outils de la seconde moitié du ^{xx}e siècle, que ce soit le structuralisme ou la chorématique, pour citer deux exemples. Toutefois, il me semble plus audacieux dans sa vision globale (changer d'épistémologie) que dans sa méthodologie, parce que ses outils intellectuels sont intéressants mais datés. Ayant posé les alternatives dans les termes rappelés ci-dessus, il se heurte alors inévitablement à la question du récit de l'histoire de la propriété, et le pense par phases progressives jusqu'à la modernité. Le livre est une invitation à ne pas poursuivre dans une voie qui serait tracée d'avance – l'achèvement irréfléchi de cette modernité par la diffusion universelle du droit de propriété – mais à plutôt emprunter la voie nouvelle de la modernité réflexive.

Or cet objectif global audacieux ne peut pas reposer sur le récit que propose l'auteur. Même si c'est pour s'en plaindre, É. Le Roy conçoit l'histoire de l'appropriation comme une avancée inexorable vers la propriété titrée et juge donc de son inadéquation par rapport aux situations africaines qu'il connaît. Cependant, l'histoire foncière réelle du monde n'est justement pas celle-là : elle est celle d'un monde dans lequel la règle reste la domanialité et la propriété privée apparaît comme un accident de l'histoire et un îlot de la géographie. Or cet accident, bien qu'il soit à l'origine d'une représentation hypertrophiée, continue de reposer sur deux ambiguïtés épistémologiques : une lecture moderne du droit romain dont on a tiré une forme de

propriété qui n'a que peu à voir avec ce qu'elle était à l'époque romaine ; une confusion entre la version continentale (droit des pays latins et germaniques) et la théorie anglo-saxonne des droits de propriété, cette dernière voyant dans la propriété non un lien juridique entre une personne et un bien, mais un intérêt économique à agir.

Aujourd'hui, si l'on peut aisément admettre que ce n'est pas par des programmes de cadastrage et de titrisation menés au pas de charge que l'on fera avancer les choses, malgré ce qu'espèrent certaines institutions internationales, en revanche il n'est pas impossible de démontrer que c'est par le maintien de situations de domanialité censées protéger des droits des communautés que sont possibles les concessions aux entreprises, souvent massives et spoliatrices. Une belle contradiction, et une authentique difficulté pour mettre en œuvre la transmodernité voulue par l'auteur.

Gérard CHOUQUER
Archéogéographe

GÉRARD CHOUQUER,
Terres porteuses.

Entre faim de terres et appétit d'espace,
Paris et Arles, Errance et Actes Sud, 2012, 246 p.,
ISBN 978-2-87772-497-5

Ce livre de l'historien du cadastre et des formes d'occupation spatiale Gérard Chouquer est le produit d'une vaste enquête, menée en lien avec ses activités au sein de l'association France International Expertise Foncière, du comité

technique « Foncier et Développement » du ministère des Affaires étrangères et de l'Agence française de développement (AFD). L'objectif est ambitieux et important : caractériser le vaste mouvement d'appropriation des terres (*land grabbing*) qui se déploie aujourd'hui à l'échelle globale, en synergie avec une financiarisation des secteurs de la production et du commerce agricoles. Depuis le scandale suscité, fin 2008, par les révélations sur les concessions massives de terre que le gouvernement de Madagascar s'apprêtait à faire à la firme coréenne Daewoo, cette question est discutée dans les arènes médiatiques et militantes, et commence à faire l'objet de recherches plus approfondies. Ce livre marque une avancée décisive en la matière, par sa façon d'aborder de front les dimensions multiples et complexes d'un processus historique en passe de transformer le visage de l'agriculture mondiale.

De quoi s'agit-il ? De la concession d'immenses surfaces de terre à des acteurs transnationaux (firmes, fonds de pension, fonds souverains) sur le territoire de nations des Sud(s), à des fins d'exploitation agricole. D'où la création d'« enclaves extraterritorialisées » (p. 14), échappant en grande partie aux législations nationales et fonctionnant comme autant d'opérateurs de dépossession foncière des populations autochtones. Parfois, l'extraterritorialisation s'étend au matériel, aux semences et même à la main-d'œuvre, qui peut être « importée » du pays de l'exploitant (cas de Ram Karuturi en Éthiopie, p. 35).

Le mouvement de *land grabbing* est aujourd'hui en marche : en connaître précisément l'ampleur et les caractéristiques est un premier défi lancé à la recherche. Car ces concessions sont discrètes, voire secrètes, et elles sont négociées de gré à gré entre États et exploitants. Une série de rapports, produits dans le sillage de l'affaire malgache, permettent toutefois d'en savoir plus, et G. Chouquer y ajoute ici ses propres investigations, pour dresser un portrait d'ensemble. Quelle superficie ? Les évaluations varient, mais 50 millions d'hectares semblent une estimation raisonnable. Quels pays visés ? L'Afrique subsaharienne, l'Ukraine, la Russie, l'Argentine, le Brésil,

le Cambodge, le Vietnam, etc. Quels acteurs transnationaux ? Des fonds souverains, des fonds spéculatifs, des entreprises agro-alimentaires, et même des institutions de développement. Reste qu'un diagnostic précis est difficile, étant donné l'ampleur du mouvement, son caractère multiforme, les « échecs » de certaines entreprises, leur opacité. D'où la proposition, par l'auteur, d'une grille d'analyse permettant de surmonter certaines barrières méthodologiques à la connaissance du problème (p. 48-50).

Et quels effets socio-économiques ? Des menaces potentielles sur la sécurité alimentaire, ces enclaves produisant pour l'exportation sur les marchés mondiaux ; des effets de dépossession, lorsque les populations autochtones sont chassées de leurs terres ou que les ressources en eau sont diverties au profit des firmes. C'est aussi, avec le *land grabbing* global, un nouveau cycle d'expansion du modèle de l'agriculture industrielle intensive qui est enclenché, les concessionnaires imposant leurs méthodes, leurs machines et leurs semences, notamment génétiquement modifiées (p. 58).

Quels mécanismes aux sources de ce processus ? C'est la thèse centrale du livre : pour l'auteur, on doit aux formes spécifiques de domanialité étendue aujourd'hui en cours dans nombre de pays des Sud(s), la possibilité même de cette nouvelle forme d'appropriation. Cette domanialité – c'est trompeur – n'a rien à voir avec la domanialité publique au sens où on l'entend, en France ou aux États-Unis par exemple. Il s'agit de dispositions, parfois constitutionnelles, posant que la terre appartient pour tout ou partie au domaine national et peut, pour cette raison, être concédée à un tiers en cas de vacance ou de vacuité (non-occupation, non-exploitation). C'est précisément ce qui se passe dans le cas du *land grabbing* : niant la réalité pourtant palpable de modes d'occupation et d'exploitation antérieures, et les droits coutumiers afférents des populations, les gouvernements se trouvent en position de concéder d'immenses surfaces qui auraient été, sinon, virtuellement impossibles à obtenir pour les firmes. L'essentiel, souligne G. Chouquer, est que la nouvelle vague d'enclosures globale produite par le *land grabbing* ne se laisse pas saisir en premier lieu comme une extension du régime juridique de la propriété exclusive, mais comme la production de territoires en état d'exception foncière, permis par la domanialité étendue. Cette dernière, souligne-t-il, est le « chapitre manquant » de l'histoire du droit foncier, un manque qu'il s'emploie par suite à combler (p. 106 et 107-109).

Ce mouvement est aussi tributaire des tendances lourdes qui affectent aujourd'hui le monde de la production et du commerce agro-alimentaires. Sa financiarisation croissante et l'essor concomitant de la spéculation sur les biens agricoles induisent une dynamique de convergence de ces secteurs vers le modèle dominant du marché néolibéral dérégulé (p. 73). Dans une analyse qui évoque celle d'un D. Harvey, G. Chouquer souligne l'état d'apesanteur social et écologique qu'induit cette marchandisation radicale de la terre, devenue terre-support (de productions ponctuelles), terre-opportunité (financière), terre-enclave (hors régulation), et qui n'est plus terre-lieu de vie ou espace de travail. Processus de transformation sociale, économique et politique, le *land grabbing* constitue aussi une rupture anthropologique en marche à l'échelle globale (p. 151 et 156-157).

Quelle alternative et quelle voie pour un renouvellement des régimes fonciers au Sud ? Ici l'auteur se fait prudent, passant en revue les principaux modèles proposés, de l'expansion illimitée de la propriété privée cadastrée (p. 112-114 et 144-146), à des solutions moins *top-down*, et moins marquées par la théologie étasunienne de la propriété exclusive. L'idée est de promouvoir des formes d'appropriation souples, des régimes de faisceaux de droits qui ne chercheraient pas à coller au modèle de la

propriété occidentale, mais prendraient acte des différentes façons de posséder qui ont eu, et ont toujours cours dans une vaste partie du monde (p. 147-150). Mais il s'agit aussi, et peut-être d'abord, de démanteler les formes de domanialité exorbitante dénoncées par l'auteur.

Voilà un livre foisonnant, mais toujours traversé par une exigence de lucidité, et qui frappe le lecteur par les faits, les données, les cartes, les mécanismes qu'il met au jour. Le style eût pu être plus clair, et le propos parfois moins allusif. L'analyse des origines historiques des formes de domanialité étendue reste superficielle: il aurait fallu, au-delà d'un détour rapide par l'histoire de la domanialité coloniale, une véritable enquête sur sa genèse au temps des indépendances, entre influence du modèle soviétique, configuration postcoloniale, projets de réforme agraire et aspirations à des «troisièmes voies» alliant modernisation et cultures traditionnelles. Ce livre n'en est pas moins un ouvrage à conseiller à tous ceux qui pratiquent l'histoire en y cherchant aussi un moyen de penser le temps présent, attentifs à ces résurgences du passé qui alimentent les rapports de force contemporains.

Fabien LOCHER
CRH-GRHEN, EHESS-CNRS

CATHERINE ROUVIÈRE,
*Retourner à la terre. L'utopie néo-rurale
en Ardèche depuis les années 1960,*
Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015,
500 p., ISBN 978-2-7535-4201-3

Le «retour à la terre», et notamment l'élan qui suit 1968 et la vague «hippie», ont donné lieu à une abondante littérature, tantôt pour célébrer un idéal d'authenticité et de recherche d'une nouvelle vie en opposition aux normes sociales

communes, tantôt pour dénoncer l'illusion naïve ou le parasitisme de ses adeptes. En revanche, en-dehors de quelques travaux, de sociologie surtout (comme Bertrand Hervieu, Danièle Léger, *Le retour à la nature*, 1979), rares sont les études méthodiques d'un phénomène caractéristique de la deuxième moitié du xx^e siècle. Catherine Rouvière comble cette lacune par ce livre tiré de sa thèse consacrée au cas exemplaire du département de l'Ardèche. Soulignons en effet d'emblée que le grand mérite de cet ouvrage, en dépit du sous-titre restrictif valorisant la dimension idéologique, est de proposer une approche historique englobant tous les aspects économiques, géographiques, sociaux, politiques et culturels du phénomène. L'auteur conjugue avec une parfaite constance, sur un demi-siècle, les sources administratives ou statistiques classiques, les archives de la gendarmerie, la presse sous toutes ses formes, des entretiens avec une quarantaine d'acteurs de la période, etc.

Après une introduction un peu décousue qui juxtapose considérations générales sur l'évolution de la France depuis les années 1960, aperçu des différentes facettes du «retour» et composantes du «mythe ardéchois», l'auteure développe son étude en quatre parties à la fois chronologiques et thématiques; cette conjugaison rend d'ailleurs parfois difficile la mise au clair des spécificités de chaque période, à moins que ce ne soient les processus eux-mêmes qui demeurent toujours plus composites que ne le suggère le découpage chronologique. En tout cas, c'est l'un des apports de l'ouvrage que de mettre en exergue, au-delà du mouvement global, cinq vagues. De 1969 à 1973, le moment «hippie» est caractérisé par la dimension communautaire dont l'Ardèche est l'une des terres d'élection. De 1975 à 1985 se dessine une deuxième étape caractérisée par la primauté accordée à l'installation pérenne, dans un cadre

agréable, grâce à une activité choisie permettant de vivre décemment, y compris en s'intégrant dans la société locale. La troisième vague, à la charnière des années 1990 – dont la différenciation avec la précédente n'est pas très nette – avec la pratique de métiers variés transposés de la ville à la campagne, est animée majoritairement par des couples avec enfants et s'avère moins engagée idéologiquement. À partir de 1995, le nombre de nouveaux venus en situation précaire (Rmistes, femmes seules avec enfants etc.) s'accroît. Enfin, dans les années 2000, les « nouveaux autarciques » alimentent une vague plus contestataire de tout ou partie du système socio-économique, notamment sur les terrains écologique ou consumériste. En somme, sans exagérer la spécificité de chaque « vague », on peut retenir que « outre son hétérogénéité, “le retour à la terre” se caractérise par une très grande fluidité due à la fréquence des déplacements entre les communautés ainsi qu'à l'ampleur des re-départs favorisés par la disponibilité sociale et les nombreux échecs » (p. 35).

Au-delà de cette vue d'ensemble, l'auteure propose, pour chacune des étapes, des études statistiques précises du recrutement des nouveaux arrivés. Par exemple, pour les deux premières vagues, on observe la prédominance des jeunes adultes trentenaires, la fréquence des individus ayant eu une expérience professionnelle, y compris de haut niveau, mais plus ou moins rejetée, la très forte majorité de personnes issues de villes extérieures à la région, voire étrangères. Dans une approche toujours soucieuse du va-et-vient entre arrivants et univers d'accueil, elle analyse aussi les motifs expliquant l'attractivité d'un secteur comme l'Ardèche : climat bien sûr, mais aussi disponibilité foncière, existence de ruines. Notons que l'ouvrage a le grand mérite d'éviter le simplisme en faisant la part à la fois des élans qui animent cette population, des mythes et clichés qui l'habitent, de ses réussites et de ses échecs souvent douloureux. Des exemples appuient ceux-ci et celles-là, de l'expérience de Pierre Rabhi et de sa communauté de Lablachère toujours fort en vogue dans les ouvrages et les médias, au parcours dramatique de Pierre Conty dont l'installation utopique à Rochebesse se transforme en révolte contre un ordre financier et foncier qui le marginalise, pour se terminer par l'assassinat de trois personnes en 1977.

L'examen des relations complexes et mouvantes entre les villageois ardéchois et ceux qu'ils nomment communément « bourrus » ou « hippies » offre certainement les pages les plus attractives du livre et, contrairement à d'autres thèmes qui auraient gagné à être plus concis, efficacement synthétisées. Retenons par exemple ce passage du chapitre 5 consacré au « choc des cultures » : « Réfugiés dans les angles morts du territoire français afin de soustraire leurs vies à l'emprise de la société dominante, les néo-ruraux éprouvent conjointement le besoin de s'enraciner dans leur nouvel espace et de se projeter dans un avenir, situé à la fois en rupture et en continuité par rapport à celui porté par le discours fataliste et résigné des autochtones. Ils y répondent en se forgeant une représentation idéalisée du monde paysan et de la communauté villageoise, associée à un rêve de symbiose dont la confrontation avec la réalité leur impose le plus souvent de faire leur deuil » (p. 197). Dans cette dynamique contradictoire et au fil des années, il n'est pas étonnant que les rejets et les conflits laissent place à des formes d'intégration variées et de plus en plus courantes. Elles vont de l'exercice de fonctions locales ou syndicales à des succès économiques exemplaires, à une relative revitalisation démographique et à la création de nouveaux réseaux ou projets culturels. On peut aisément suivre C. Rouvière et sa sympathie pour le mouvement néo-rural ou « extra-urbain » – selon l'appellation récente – en relevant des effets bénéfiques du « retour » pour des secteurs durement affectés par

les changements du second xx^e siècle ou en notant que certains comportements, jugés marginaux au moment des installations, ont largement gagné l'ensemble de la société. En revanche, il est plus discutable de gauchir le diagnostic final en parlant d'un « tournant décisif dans l'aménagement du territoire national » : si la tendance au rapprochement des modes de vie est sensible, le rééquilibrage entre villes et villages demeure très relatif ; le sentiment de délaissement des campagnes ou d'anémie de nombreux bourgs, et *a contrario* la puissance de la métropolisation, sont indéniables et conduisent à relativiser la portée du « retour à la terre ».

Jean-Pierre JESSENNE
IRHiS, Université de Lille-SHS